



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 14 mai 2018 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 avril 2018
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 avril 2018

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Résiliation du contrat octroyé à 9280-3949 QUÉBEC INC. (J.B.A. LE RESTAURATEUR), pour des travaux de briquetage et maçonnerie sur demande dans les édifices, les stationnements, les parcs et autres infrastructures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 242 751,32 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1739
- 20.02** Renouvellement, pour la saison hivernale 2018-2019, du contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. et de deux contrats octroyés à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), pour des services de location de trois niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant total de 160 729,30 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16271
- 20.03** Renouvellement, pour la saison hivernale 2018-2019, du contrat octroyé à 9183-0703 QUÉBEC INC. et des trois contrats octroyés à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., pour des services de déblaiement de la neige dans les stationnements municipaux et les ruelles pour les quatre secteurs de l'arrondissement de Lachine, pour un montant total de 136 720,22 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16281
- 20.04** Octroi d'un contrat à MULTI SPORT SYNTHÉTIQUE INC. (ÉCLAIR PLUS PEINTURE), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et les équipements pour des travaux de numérotation pour 50 bornes d'incendie et de peinture et numérotation pour 400 bornes d'incendie dans différents secteurs de l'arrondissement de Lachine, au montant de 28 034,93 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro 18-16745 - Deux soumissionnaires

- 20.05** Octroi d'un contrat à ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de marquage de la chaussée à l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018, au montant de 191 331,46 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16882 - Deux soumissionnaires
- 20.06** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et octroi d'une contribution financière au montant de 136 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2018
- 20.07** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et octroi d'une contribution financière au montant de 13 500 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation des événements « Les Belles d'autrefois - Exposition de voitures anciennes » et « Halloween »
- 20.08** Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et huit organismes dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et octroi de contributions financières au montant total de 169 055 \$
- 20.09** Octroi d'un contrat à MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'éclairage de rue incluant le remplacement des unités d'éclairage et des contrôleurs dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 347 500,77 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1803 - Sept soumissionnaires

30 – Administration et finances

- 30.01** Résiliation du bail entre le MARCHÉ SAINT-PIERRE et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour le local du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 59, avenue Saint-Pierre, et récupération des actifs de l'organisme évalués à 15 000 \$ en compensation du loyer impayé
- 30.02** Autorisation d'une dépense au montant maximal de 290 305,21 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du COLLÈGE SAINTE-ANNE DE LACHINE pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 22 juin 2018
- 30.03** Approbation de l'accord de subvention entre le ministre du Patrimoine canadien et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine dans le cadre du programme « Célébrations et commémorations - volet Le Canada en fête » et demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de conclure cet accord
- 30.04** Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 2 400 \$
- 30.05** Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018
- 30.06** Approbation de la liste des prix des billets pour les spectacles présentés à l'Entrepôt de l'arrondissement de Lachine pour la saison 2018-2019
- 30.07** Dépôt du rapport d'activités de la CORPORATION DU PÔLE DES RAPIDES pour les festivités du 350^e anniversaire de Lachine et récupération d'un montant de 14 020,88 \$ en raison de l'annulation du match de « Les Anciens Canadiens »

- 30.08** Autorisation d'une dépense estimée de 2 400 \$ relative à la participation de Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement, et de Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, aux Assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018
- 40.02** Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement attestant du résultat du registre des 16 au 20 avril 2018 - Règlement numéro E-2791 autorisant un emprunt de 1 051 300 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux

47 – Urbanisme

- 47.01** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 9100, chemin de la Côte-de-Liesse
- 47.02** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'un équipement mécanique de type thermopompe sur le toit pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 3 378 758 du cadastre du Québec (80, 53^e Avenue)
- 47.03** Autorisation d'une dérogation mineure - Travaux d'assainissement du boisé par l'abattage des arbres morts et des plantations malades (agrile du frêne) afin de limiter les risques de propagation et en permettant une régénération naturelle, sans intervention humaine, sur le lot vacant portant le numéro 1 705 104 du cadastre du Québec (intersection 46^e Avenue et rue Hormidas-Deslauriers)
- 47.04** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment bifamilial sur le lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec (5040, boulevard Saint-Joseph)
- 47.05** Opération cadastrale - Frais de parc de 41 157 \$ - Lot 1 704 624 du cadastre du Québec situé au 5040, boulevard Saint-Joseph
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade gauche de l'immeuble situé au 1100, 50^e Avenue

50 – Ressources humaines

- 50.01** Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique
- 50.02** Réception de la liste de mouvement de personnel

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1187401001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du contrat octroyé à 9280-3949 QUÉBEC INC. (J.B.A. LE RESTAURATEUR), pour des travaux de briquetage et maçonnerie sur demande dans les édifices, les stationnements, les parcs et autres infrastructures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 242 751,32 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1739

De résilier le contrat octroyé à 9280-3949 QUÉBEC INC. (J.B.A. LE RESTAURATEUR), pour des travaux de briquetage et maçonnerie sur demande dans les édifices, les stationnements, les parcs et autres infrastructures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 242 751,32 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1739.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-01 10:46

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187401001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du contrat octroyé à 9280-3949 QUÉBEC INC. (J.B.A. LE RESTAURATEUR), pour des travaux de briquetage et maçonnerie sur demande dans les édifices, les stationnements, les parcs et autres infrastructures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 242 751,32 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1739

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 décembre 2017, il a été autorisé d'octroyer un contrat à 9280-3949 QUÉBEC INC. (J.B.A. LE RESTAURATEUR) pour des travaux de briquetage et maçonnerie sur demande dans les édifices, les stationnements, les parcs et autres infrastructures de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 242 751,32 \$, toutes taxes incluses, réparti comme suit:

Prévisions de dépenses 2018 (Toutes taxes incluses):	Prévision de dépenses 2019 (Toutes taxes incluses):	Prévision de dépenses 2020 (Toutes taxes incluses):	Total des dépenses (Toutes taxes incluses):
80 951,32 \$	80 900,00 \$	80 900,00 \$	242 751,32 \$

Suite à la résolution du conseil, une lettre d'adjudication de contrat fut envoyé à l'entrepreneur en date du 18 décembre 2017 lui demandant divers documents dont les cautionnements et assurances pour ce contrat.

À ce jour, l'entrepreneur a fourni tous les documents demandés dans la lettre à l'exception des plus importants, soit les cautionnements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0301 (1177401004) 5 décembre 2017 - Octroi d'un contrat à 9280-3949 QUÉBEC INC. (J.B.A. LE RESTAURATEUR), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de briquetage et maçonnerie sur demande dans les édifices, les stationnements, les parcs et autres infrastructures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 242 751,32 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1739 - Trois (3) soumissionnaires

DESCRIPTION

Il s'agit de résilier le contrat découlant de l'appel d'offres numéro LAC-PUB-1739 avec l'entreprise 9280-3949 QUÉBEC INC. (J.B.A. LE RESTAURATEUR). Voici les raisons qui motivent notre démarche :

1. Depuis le 18 décembre 2017, plusieurs appels téléphoniques ainsi que divers courriels ont été envoyés à l'entrepreneur afin qu'il nous remette les documents manquants pour débiter le contrat. Depuis les quatre (4) dernier mois, l'arrondissement de Lachine a pris

progressivement possession des documents demandés toujours à l'exception des cautionnements, qui sont les documents les plus importants.

Nous avons envoyé un dernier courriel en date du 13 avril 2018 mentionnant qu'une réponse concernant les documents manquants devait être donnée avant le 18 avril 2018 afin que la Ville puisse statuer sur le dossier. Suite à ce courriel, l'entrepreneur a fourni le document de la CNESST, mais pas les cautionnements.

Tout au long du processus d'adjudication de contrat, l'arrondissement de Lachine fut clément envers l'entrepreneur. Par contre, celui-ci ne respectant pas une des clauses administratives générales du devis – article 2.1.2 *Défaut* (voir «Justification» pour les définitions), nous recommandons la résiliation de ce contrat.

2. Le 13 avril 2018, le service des affaires juridiques de la Ville de Montréal a envoyé un courriel mentionnant qu'«Aucun paiement ne doit être émis à l'entrepreneur pour le moment, car nous avons reçu une saisie du Ministre du Revenu du Québec. Le fournisseur a d'ailleurs été bloqué dans SIMON à ma demande. ». Par conséquent, ce courriel nous fournit l'explication de l'incapacité de l'entrepreneur de fournir les cautionnements pour ce contrat.

3. Pour conclure, suite aux diverses problématiques mentionnées ci-dessus, la Direction des travaux publics recommande la résiliation du contrat avec l'entrepreneur 9280-3949 QUÉBEC INC. (J.B.A. LE RESTAURATEUR).

JUSTIFICATION

Voici les articles du devis qui nous permettent de mettre un terme au contrat:

Section cahier des clauses administratives générales - exécution de travaux

Article 2.1.2.1 Après l'octroi du Contrat, l'Entrepreneur est réputé en défaut s'il refuse, néglige ou est incapable de fournir, dans les délais prévus, les cautionnements et les autres documents et renseignements requis dans le Cahier des charges.

Article 2.1.2.2 Dans le cas mentionné à l'article 2.1.2.1, le Directeur avise l'Entrepreneur du défaut reproché et lui donne l'ordre d'y remédier immédiatement, ainsi qu'à la caution, le cas échéant. Si, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de cet avis, l'Entrepreneur ou la caution n'obtempèrent pas à cet ordre, le Directeur peut recommander à l'Autorité compétente de résilier le Contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

Aucun paiement n'a été effectué à l'Entrepreneur puisque le contrat n'a pu débuter. L'intervention financière vient récupérer le montant qui était prévu à ce dossier en 2018 et n'émettra pas d'intervention pour l'année 2019 et 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acceptation de cette démarche aura un impact important sur nos actifs ainsi que sur le service rendu aux citoyens. L'entrepreneur a démontré qu'il ne pouvait être fiable sur la rapidité d'exécution lors de demande de l'arrondissement ainsi que sur son crédit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite à la résolution du conseil, nous communiquerons avec l'entrepreneur afin de mettre un terme au contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra KIROUAC
Agente technique municipale

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-04-30



Dossier # : 1187122005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour la saison hivernale 2018-2019, du contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. et de deux contrats octroyés à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), pour des services de location de trois niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant total de 160 729,30 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16271

De renouveler, pour la saison hivernale 2018-2019, le contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. et les contrats octroyés à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), pour des services de location de trois niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 160 729,30 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16271;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-03 16:50

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187122005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour la saison hivernale 2018-2019, du contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. et de deux contrats octroyés à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), pour des services de location de trois niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant total de 160 729,30 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16271

CONTENU

CONTEXTE

Historiquement l'arrondissement de Lachine octroie un contrat pour location de niveleuses. Nous ne possédons pas ces équipements ni l'expertise requise au sein de nos employés. Il faut mentionner que les niveleuses sont un équipement essentiel au bon fonctionnement du déneigement effectué par nos équipes en régie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 190264 (11 septembre 2017) dossier 1177262005 - Octroi d'un (1) contrat à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. et de deux (2) contrats à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), plus bas soumissionnaires conformes, pour un montant total de 158 665,51 \$, toutes taxes incluses, pour des services de location de trois (3) niveleuses avec opérateur durant la saison hivernale 2017-2018 pour l'arrondissement de Lachine – Appel d'offres public numéro 17-16271 – Deux (2) soumissionnaires

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement de se prévaloir, pour la saison 2018-2019, de l'option de renouvellement des trois contrats de location de niveleuses pour la période du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019. L'arrondissement de Lachine se réserve le privilège de prolonger le contrat pour une année additionnelle aux mêmes conditions.

- 1^{ère} niveleuse: Pépinière et paysagiste inc. (Marina matériaux et équipements) pour un montant de 50 663,73 \$ toutes taxes incluses; (200 heures garanties)
- 2^{ième} niveleuse: 3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant (1994) pour un montant de 55 032,78 \$ toutes taxes incluses; (200 heures garanties)
- 3^{ième} niveleuse: 3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant (1994) pour un montant de 55 032,79 \$ toutes taxes incluses; (200 heures garanties)

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat en vue de l'obtention de machinerie en location est impératif au bon fonctionnement des opérations de déneigement. En effet, ces locations ont pour but d'ajouter à nos équipes de déneigement et de déblaiement des équipements que nous ne possédons pas et/ou dont nos employés n'ont pas l'expertise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Budget de fonctionnement des travaux publics

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout d'une niveleuse au minimum par convoi de chargement de la neige est nécessaire aux opérations afin de respecter la politique de déneigement. Il est aussi nécessaire de faire appel aux niveleuses lorsque nous procédons au déglacage des rues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Opération de déneigement du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ronald FITZSIMMONS
Chef de division - voirie et parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-02

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1187122004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour la saison hivernale 2018-2019, du contrat octroyé à 9183-0703 QUÉBEC INC. et des trois contrats octroyés à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., pour des services de déblaiement de la neige dans les stationnements municipaux et les ruelles pour les quatre secteurs de l'arrondissement de Lachine, pour un montant total de 136 720,22 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16281

De renouveler, pour la saison hivernale 2018-2019, le contrat octroyé à 9183-0703 QUÉBEC INC. et les trois contrats octroyés à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., pour des services de déblaiement de la neige dans les stationnements municipaux et les ruelles pour les quatre secteurs de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 136 720,22 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16281;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-03 16:50

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187122004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour la saison hivernale 2018-2019, du contrat octroyé à 9183-0703 QUÉBEC INC. et des trois contrats octroyés à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., pour des services de déblaiement de la neige dans les stationnements municipaux et les ruelles pour les quatre secteurs de l'arrondissement de Lachine, pour un montant total de 136 720,22 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16281

CONTENU

CONTEXTE

Historiquement l'arrondissement de Lachine octroie des contrats pour le déblaiement de la neige dans les stationnements municipaux et ruelles. Le territoire a été divisé en quatre, soit les secteurs 1, 2, 3 et le district Saint-Pierre. Il est important que les stationnements municipaux et les ruelles soient dégagés pour la sécurité des gens les utilisant et ce, plus rapidement possible, car lors des opérations de chargement nous demandons aux citoyens de l'arrondissement d'utiliser ces stationnements afin de ne pas nuire au bon déroulement des opérations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0265 (11 septembre 2017) dossier 1177262004 - Octroi d'un (1) contrat à 9183-0703 QUÉBEC INC. et de trois (3) contrats à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., plus bas soumissionnaires conformes, pour un montant total de 133 241 \$, toutes taxes incluses, pour des services de déblaiement de la neige dans les stationnements municipaux et les ruelles pour la saison 2017-2018 pour les quatre (4) secteurs de l'arrondissement de Lachine – Appel d'offres public numéro 17-16281 – Quatre (4) soumissionnaires

DESCRIPTION

Se prévaloir, pour la saison 2018-2019, de l'option de renouvellement des contrats de service de déblaiement de la neige des stationnements municipaux et des ruelles pour chacun des 4 secteurs de l'arrondissement de Lachine. Appel d'offre numéro 17-16281.

JUSTIFICATION

L'octroi de ces contrats est essentiel afin d'assurer aux citoyens de l'arrondissement des places de stationnement dégagées de toute neige, il faut mentionner que nous nous voyons dans l'obligation d'octroyer des contrats en déneigement car le nombre de cols bleus en

arrondissement n'est pas suffisant pour entretenir nos rues, nos stationnements en matière de déneigement.

Le déblaiement de la neige dans les stationnements municipaux et des ruelles pour la période du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019. L'arrondissement de Lachine se réserve le privilège de prolonger le contrat pour une (1) année additionnelle aux mêmes conditions.

Secteur 1

- 1 STA-1-02 Marché du pâtissier (rue Piché et 19e Avenue)
- 2 STA-1-02 Marché entre la 17e et la 19e Avenue
- 3 STA-1-03 Entre la 6e et la 7e Avenue (rues Notre-Dame et William-MacDonald)
- 4 STA-1-04 Entre la 8e et la 9e Avenue (rues Notre-Dame et Saint-Louis)
- 5 STA-1-05 Entre la 10e et la 11e Avenue (rues Notre-Dame et Saint-Louis)
- 6 STA-1-06 Entre la 11e et la 12e Avenue (rues Notre-Dame et William-MacDonald)
- 7 STA-1-07 Entre la 12e et la 13e Avenue (rues Notre-Dame et William-MacDonald)
- 8 STA-1-08 12e Avenue (rues Notre-Dame et Saint-Louis, derrière ReMax)
- 9 STA-1-09 Pentecôtistes mouvement international (658, 3e Avenue)
- 10 STA-1-10 Centre Albert-Gariépy incluant les entrées (800, rue Sherbrooke)
- 11 STA-1-11 Église Très-St-Sacrement (750, rue Provost), aussi derrière l'église par la 9e Avenue
- 12 STA-1-12 Ruelle entre la 11e et 12e Avenue au nord de la rue Provost (derrière le restaurant Kentucky)
- 13 STA-1-13 À l'ouest du 2075, rue Provost
- 14 STA-1-14 25e Avenue près de l'autoroute 20 (stationnement municipal)
- 15 STA-1-15 Au nord du 2320, rue Duff Court (stationnement municipal)
- 16 STA-1-16 Chalet du parc LaSalle (805, rue Saint-Antoine)
- 17 STA-1-17 Ruelle 7e Avenue (rues Victoria et Saint-Antoine)
- 18 STA-1-18 Parc Francis-D'Aoust (rue Saint-Antoine et 1re Avenue)

Secteur 2

- 1 STA-2-01 Club de chasse et pêche du lac Saint-Louis
- 2 STA-2-02 Maison du Brasseur (2901, boulevard Saint-Joseph)
- 3 STA-2-03 Vieille Brasserie #1 (2801, boulevard Saint-Joseph, côté sud)
- 4 STA-2-04 Parc des Saules (2420, boulevard Saint-Joseph)
- 5 STA-2-05 CHSLD Bussey/Club de canoë (2161, boulevard Saint-Joseph)
- 6 STA-2-06 Hôtel de ville 19e Avenue
- 7 STA-2-07 Face au 130, 18e Avenue
- 8 STA-2-08 Église Saints-Anges de Lachine (1450, boulevard Saint-Joseph)
- 9 STA-2-09 Église St. Stephen
- 10 STA-2-10 Musée de Lachine
- 11 STA-2-11 Marina (Yatch Club)

Secteur 3

- 1 STA-3-01 52e Avenue et boulevard Saint-Joseph
- 2 STA-3-02 Ruelle de la 47e Avenue (4660, boulevard Saint-Joseph)
- 3 STA-3-03 Face au 28, 45e Avenue
- 4 STA-3-04 Église de l'Annunziata (4350, rue Broadway)
- 5 STA-3-05 Club de curling (4015, rue du Fort-Rolland)
- 6 STA-3-06 Église Resurrection of Our Lord (3300, boulevard Saint-Joseph)
- 7 STA-3-07 Usine de filtration (2975, rue Remembrance)
- 8 STA-3-08 Caserne incendie (3175, rue Remembrance)
- 9 STA-3-09 Bibliothèque Saul-Bellow (chemin d'accès, trottoirs, escaliers)
- 10 STA-3-10 Place d'Accueil (650, place d'Accueil)
- 11 STA-3-11 Henri-Dunant (Légion Royale Canadienne)

Secteur 4

Stationnements

1. Avenue de Mount-Vernon
2. Rue des Érables – avenue Milton
3. Rue Camille
4. Rue Léo-Pétrin
5. Avenue du Moulin
6. Rue des Érables
7. Station de pompage (rue Camille)
8. Ancien hôtel de ville (avenues Saint-Pierre et Boyer)
9. Aréna (rue des Érables)
10. Rue Boisvert
11. Avenue Ouellette
12. Parc Roger-Richer
13. Bibliothèque – district Saint-Pierre
14. Croissant Lucien-Rochon
15. Croissant J.-E.-Fournier

Ruelles

1. Windsor (entre Windsor et Rolland)
2. Stanley (entre avenues Windsor et Stanley)
3. Saint-Pierre (entre avenues Saint-Pierre et Boyer)
4. Boyer (entre avenues Boyer et Duranceau)
5. Petite avenue Ouellette (entre avenues Duranceau et Ouellette au nord de la rue Léo-Pétrin)
6. Avenue Ouellette (entre avenues Duranceau et Ouellette)
7. Parent (entre rues Camille et Saint-Jacques)
8. Camille (entre rues Camille et Richmond)
9. Lowland (entre rues Camille et Richmond)
10. Elm (entre rues Elm et Richmond)
11. Milton (entre avenue Milton et la petite Emile-Pominville)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est impératif au bon fonctionnement des opérations de déneigement. En effet, ce contrat a pour but d'ajouter des équipes de déneigement et de déblaiement que nous ne possédons pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Opération de déneigement du 1er novembre 2018 au 15 Avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ronald FITZSIMMONS
Chef de division - voirie et parcs

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-05-02



Dossier # : 1187801002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à MULTI SPORT SYNTHÉTIQUE INC. (ÉCLAIR PLUS PEINTURE), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et les équipements pour des travaux de numérotation pour 50 bornes d'incendie et de peinture et numérotation pour 400 bornes d'incendie dans différents secteurs de l'arrondissement de Lachine, au montant de 28 034,93 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro 18-16745 - Deux soumissionnaires

D'octroyer un contrat à MULTI SPORT SYNTHÉTIQUE INC. (ÉCLAIR PLUS PEINTURE), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et les équipements pour des travaux de numérotation pour 50 bornes d'incendie et de peinture et numérotation pour 400 bornes d'incendie dans différents secteurs de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 28 034,93 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 18-16745;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 28 034,93 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-02 16:54

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187801002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à MULTI SPORT SYNTHÉTIQUE INC. (ÉCLAIR PLUS PEINTURE), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et les équipements pour des travaux de numérotation pour 50 bornes d'incendie et de peinture et numérotation pour 400 bornes d'incendie dans différents secteurs de l'arrondissement de Lachine, au montant de 28 034,93 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro 18-16745 - Deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Lachine possède environ 900 bornes d'incendie, dans le respect de ses obligations et de bonnes pratiques entourant l'entretien de ses actifs et afin de maintenir une apparence adéquate pour s'assurer de la bonne visibilité de ces bornes d'incendie, l'arrondissement veut procéder aux travaux de peinture et de numérotation d'une partie de son réseau de bornes d'incendie à corps rouge, bornes branchées sur son réseau d'aqueduc, de façon à être facilement visible du chemin public et aussi faciliter la tâche des pompiers lors d'une intervention. De plus, ce projet vise à améliorer la longévité des bornes d'incendie de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0142 - 10 mai 2017 (1177634001) - Octroyer à la compagnie Service de peinture Éric Inc. un contrat de peinture et de numérotation de 400 bornes d'incendie en 2017, pour un montant total de 34 210,40 \$ toutes taxes incluses

DESCRIPTION

La firme engagée, aura à restaurer 400 bornes d'incendie, par un processus de nettoyage, gratter la surface à peindre de chaque borne d'incendie pour enlever les traces de décoloration causées par les taches de rouille, calamine, ou de la peinture précédente selon la norme SSPC-SP-2 (nettoyage manuel) pour éliminer toute trace de rouille, calamine, peinture écaillée avec l'aide d'outil métallique, la peinture sera une peinture antirouille à métal, de marque Sico, de type « Coro-stop ultra » ou équivalent approuvé. Elle ne doit pas contenir plus de 0,5 % de plomb, le tout selon la Loi fédérale sur les produits dangereux et numérotations de bornes d'incendie de couleur noir – autocollant; Ces travaux seront effectués dans les secteurs suivants :

- Centre
- Est

- Ouest
- Industriel

JUSTIFICATION

Nous n'avons pas l'équipement, les moyens et les effectifs suffisants pour faire l'entretien de l'ensemble de nos actifs. De plus, l'état actuel de nos bornes d'incendie nécessite cette intervention afin de respecter les obligations, les standards et la mise en œuvre des bonnes pratiques entourant l'entretien des bornes d'incendie. Pour finir, ce contrat vise à continuer le travail d'entretien réalisé sur 400 bornes d'incendie en 2017.

Un appel d'offres sur invitation numéro 18-16745 a été lancé par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

Nous avons reçu deux (2) soumissions conformes.

Après analyse, la soumission de la firme MULTI SPORT SYNTHÉTIQUE INC. (ÉCLAIR PLUS PEINTURE) a été déclarée conforme pour son prix soumis de 28 034,93 \$.

Tableau 1- Analyse de la soumission

Firmes	Prix (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
Service de peinture Éric inc.	35 872,20 \$	-	35 872,20 \$
Éclair plus peinture	28 034,93 \$	-	28 034,93 \$
Estimation	42 494,76 \$	-	42 494,76 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			31 953,60 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			12,26 %
Écart entre la moyenne et l'estimation (%)			24,80 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			7837,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			21,85 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			14 459,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			34,03 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense de 28 034,93 \$ toutes taxes incluses, sera financée à même le budget de l'arrondissement de Lachine (budget de fonctionnement 2018).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat vise à améliorer le maintien de nos actifs, et ainsi, augmenter la durée de vie des bornes d'incendie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet vise principalement à permettre aux pompiers de repérer plus facilement les bornes d'incendie. De plus, il vise à améliorer les travaux d'entretien puisque la numérotation facilitera le recensement des actifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune communication n'est prévue pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Début juin 2018

Fin des travaux : trois (3) semaines

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'entreprise MULTI SPORT SYNTHÉTIQUE INC. (ÉCLAIR PLUS PEINTURE) n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles). De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sylvain CORBEIL)

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Henri NADEAU OUELLETTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-04-26

**Dossier # : 1187292001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de marquage de la chaussée à l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018, au montant de 191 331,46 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16882 – Deux soumissionnaires

D'octroyer un contrat à ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de marquage de la chaussée à l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018, au montant maximal de 191 331,46 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 18-16882;
D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 191 331,46 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-03 16:43**Signataire :** Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187292001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de marquage de la chaussée à l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018, au montant de 191 331,46 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16882 – Deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement de la Ville centre, division acquisition des biens a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour le rafraîchissement annuel du marquage au sol de l'arrondissement de Lachine, selon les plans et devis préparés par la division des études techniques de la Direction des travaux publics.

Un appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 28 mars 2018 au 17 avril 2018. La durée de publication a été de 21 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 17 août 2018. Le numéro de l'appel d'offres affiché sur le site SEAO est le 16-16882 au lieu de 18-16882. Nous ne considérons pas que cette coquille sur le site SEAO ne représente pas une irrégularité dans la procédure de l'appel d'offres.

Il n'y a pas eu d'addenda.

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'accorder un contrat à l'Entreprise T.R.A. (2011) INC. pour le marquage des chaussées de l'année 2018 au montant de 191 331,46 \$, toutes taxes incluses, comprenant un montant d'une valeur de 10 % pour des travaux contingents et tous les frais accessoires le cas échéant, cette entreprise ayant fourni la seule soumission conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0101 (10 avril 2017) - Octroyer un contrat au montant total de 149 950.73 \$ à la compagnie Lignco Sigma inc., seul plus bas soumissionnaire conforme, pour le marquage de chaussées pour l'année 2017, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1707

DESCRIPTION

Les différents travaux de marquage dans les rues de l'arrondissement comprennent : lignes diverses pour la circulation, traverses piétonnières, flèches directionnelles, inscriptions à l'approche des zones de parcs ou scolaires, logos particuliers, etc.

Un montant de contingences de 17 393,77 \$, toutes taxes incluses, est prévu au contrat, ce

qui représente 10 % du coût des travaux. Ce montant est prévu afin de pourvoir à des quantités de marquages supplémentaires provenant de demandes de citoyens, de réfections de rues et pour tous les frais accessoires le cas échéant.

JUSTIFICATION

Sur quatre (4) preneurs de cahiers, deux (2) soumissionnaires ont répondu, soit un pourcentage %.

Le tableau suivant résume, les écarts de prix entre le soumissionnaire conforme et l'estimation l'arrondissement :

Firmes	Prix (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (t incl.)
Entreprise T.R.A (2011) inc.	173 937,69 \$	17 393,77 \$	191 331,46 \$
Lignco Sigma Inc.	204 818,03 \$	20 481,80 \$	225 300,83 \$
Estimation	150 782,33 \$	15 078,23 \$	165 860,56 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			208 316,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			33,90 %
Écart entre la moyenne et l'estimation (%)			25,84 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			33 917,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			16,29 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			25 418,23 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			15,36 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			33 917,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			22,49 %

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation finale est de 15,36 %. Cet écart est dû principalement aux articles 7 et 10 dont la différence représente 87 % de la différence totale entre la soumission et l'estimation.

A - MARQUAGE DES CHAUSSEES				Estimation		Entreprise T.R.A		Écart	
Item	Description	Quantité probable	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Différence	% de la soumission
7.	Ligne d'arrêt blanche	6 853	m.lin	4,60 \$	31 523,11 \$	6,00 \$	41 118,00 \$	9 594,89 \$	30,44 %
10.	Rectangle blanc (traverse d'écoliers/piétons)	2 026	unité	6,90 \$	13 979,40 \$	13,00 \$	26 338,00 \$	12 358,60 \$	88,56 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera assumée par le budget de fonctionnement annuel 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de diminuer les impacts sur les utilisateurs de la route, les travaux seront majoritairement effectués la nuit. Par contre, le bruit des équipements pourrait incommoder les citoyens sur de courtes durées lors de l'exécution du marquage aux intersections dans le milieu résidentiel.

En cas de report de cet octroi de contrat, la date limite d'exécution des travaux risque de ne pas être respectée. Dans les clauses administratives particulières, nous exigeons que le marquage complet de l'arrondissement soit terminé le 27 juillet 2018. Nous avons fixé cette date limite car certains marquages de chaussée doivent être rafraîchis le plus tôt possible pour assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2018

Fin des travaux : 27 juillet 2018 pour l'ensemble de l'arrondissement (début décembre 2018 pour les demandes subséquentes)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 10 février 2017 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initial.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Confidentialité des estimations des contrats » (C-RM-GREF-D-16-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-02

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1183550007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et octroi d'une contribution financière au montant de 136 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2018

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE (CRUISP);
D'octroyer une contribution financière au montant de 136 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-02 15:02

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et octroi d'une contribution financière au montant de 136 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2018

CONTENU

CONTEXTE

Issu du Sommet de Montréal, le Programme de revitalisation urbaine intégrée a reçu l'aval du comité exécutif le 19 mars 2003. Il vise essentiellement la mise en oeuvre, dans les zones prioritaires d'intervention concertées et de revitalisation urbaine, d'une démarche concertée menant à la réalisation des plans d'action en revitalisation urbaine intégrée. À la suite d'un appel de propositions lancé aux arrondissements admissibles, le Comité exécutif du 18 juin 2003 entérinait la proposition unanime du Comité de sélection de choisir les arrondissements de Lachine (secteur Saint-Pierre), du Sud-Ouest (secteur Ville-Émard Côte Saint-Paul) et de Ville-Marie (secteur Sainte-Marie) pour la réalisation de projets pilotes.

En 2007, un budget de 160 000 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En 2008, 2009, 2010 et 2011, un budget de 134 100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En mars 2012, un budget de 134,100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de la revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En février 2013, un budget de 134 100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En janvier 2014 un budget de 134 100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En janvier 2015 un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En janvier 2016 un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En novembre 2016 une contribution financière additionnelle au Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, au montant de 40 000 \$, pour la réalisation de son plan d'action 2016-2020 dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Saint-Pierre.

En janvier 2017 un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En janvier 2018, une contribution financière au montant de 40 000 \$ pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2017-2018 a été octroyée provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le Comité exécutif a entériné le Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée le 19 mars 2003 et a attribué 500 000 \$ pour sa réalisation - provenance 1911 (voir résolution du comité exécutif CE 03 0606). Lors de sa séance du 18 juin 2003, le comité exécutif entérinait les propositions du comité de sélection. Un des trois secteurs choisis était le secteur Saint-Pierre, de l'arrondissement de Lachine.

Une deuxième phase, développée en 2004 a permis d'amorcer la mise en œuvre des plans d'action déposés en mars 2004. Pour ce faire, 450 000 \$ ont été accordés au total par le Sommet.

En matière de revitalisation urbaine intégrée, un total de 500 000 \$ a été accordé en 2003 (CE 03 0606) et 450 000 \$ en 2004 (CA 04 0632).

En 2005, CE 05 0277 permet de verser au projet du Sommet de Montréal la somme de 5 M \$ et d'approuver la ventilation soumise pour 2005. CE 05 0920 permet d'autoriser une dépense de 215 000 \$ pour la réalisation du projet RUI du chantier 3.4.1 du Sommet de Montréal dans les arrondissements de Lachine, Ville-Marie et Sud-Ouest ainsi que Montréal-Nord, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension ainsi que la Division du développement social du Service du développement culturel de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.

En 2006, une somme de 600 000 \$ en provenance du budget de la Division du développement social du Service du développement culturel de la qualité du milieu de vie et

de la diversité ethnoculturelle a été octroyée aux arrondissements de Lachine, Ville-Marie, Sud-Ouest, Montréal-Nord et Villeray/Saint-Michel/Parc Extension pour la réalisation des démarches de revitalisation urbaine intégrée.

En 2007, une somme de 577 500 \$, provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale, pour la revitalisation urbaine intégrée est attribuée.

En mai 2007, la décision CE 07 0649 autorise un budget additionnel de 425 000 \$ dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

En 2005 : CA 40.007 (Sommaire 105233012)
En 2006 : CA 20 05 (Sommaire 1063550007)
En 2007 : CA 07 19 0411 (Sommaire 1073550005)
En 2008 : CA 08 19 0246 (Sommaire 1082351004)
En 2009 : CA 09 19 0106 (Sommaire 1092351002)
En 2010 : CA 10 19 0113 (Sommaire 1105303002)
En 2011 : CA 11 19 0201 (Sommaire 1115303009)
En 2012 : CA 12 19 0173 (Sommaire 1125303010)
En 2013 : CA 13 19 0103 (Sommaire 1135303007)
En 2014 : CA 14 19 0076 (Sommaire 1145303002)
En 2015 : CA 15 19 0120 (Sommaire 1155303007)
En 2016 : CA 16 19 0114 (Sommaire 1163550002)
En 2016 : CA 16 19 0338 (Sommaire 1163550005)
En 2017 : CA 17 19 0111 (Sommaire 1173550004)
En 2018 : CA 18 19 0009 (Sommaire 1173550014)

DESCRIPTION

La contribution financière octroyée au Comité de revitalisation de Saint-Pierre, organisme à but non lucratif dûment constitué, permet de réaliser des actions et financer des projets issus des différents groupes de travail qui réalisent les actions mises de l'avant dans le plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée. La mobilisation des citoyens autour du projet de revitalisation est toujours au cœur de la démarche dans le quartier Saint-Pierre.

Vous trouverez en pièces jointes, le plan d'action de l'organisme et le bilan d'activités, les derniers états financiers, les prévisions budgétaires, la charte, la déclaration annuelle, la preuve d'assurances, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ainsi que la résolution du Conseil d'administration désignant un signataire pour le document juridique de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Un plan d'action a été déposé en mars 2004. Le processus de revitalisation urbaine intégrée est une démarche à long terme qui demande des réalisations à court, moyen et long termes.

Plusieurs partenaires s'investissent dans la revitalisation du quartier. Plusieurs projets structurants ont vu le jour et certains projets ont maintenant atteints un seuil d'autonomie (ex. La P'tite Maison, soutien de la Caserne des Jeunes - point de service de la Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée

Montant : **96 151 \$**

No de fournisseur du Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre :

144642

Engagement de gestion sera crée par la Ville centrale lors de l'intervention.

Poste budgétaire : 2101-0010000-101227-05803-61900-016491-0000

Programme FIRM

Montant : **40 000 \$**

No de fournisseur du Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre :
144642

Engagement de gestion sera crée par la Ville centrale lors de l'intervention.

Poste budgétaire : 2101-0014000-111114-05803-61900-016491-0000-099010-000000-
00000-00000

Montant total : **136 151 \$**

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Chantal CROZE, 27 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-27

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture



Dossier # : 1187131001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et octroi d'une contribution financière au montant de 13 500 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation des événements « Les Belles d'autrefois - Exposition de voitures anciennes » et « Halloween »

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC;
D'octroyer une contribution financière au montant de 13 500 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation des événements « Les Belles d'autrefois - Exposition de voitures anciennes » et « Halloween »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-03 16:47

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187131001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et octroi d'une contribution financière au montant de 13 500 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation des événements « Les Belles d'autrefois - Exposition de voitures anciennes » et « Halloween »

CONTENU

CONTEXTE

L'association centre-ville Lachine Inc. (ACVL) regroupe les places d'affaires et les propriétaires d'immeubles de la rue Notre-Dame entre les 6e et 19e avenues. Principal partenaire de l'arrondissement en ce qui concerne la revitalisation de la rue Notre-Dame , l'ACVL organise diverses activités d'animation et de promotion de la rue Notre-Dame au bénéfice de ses membres. Depuis plusieurs années les événements organisés par l'organisme prennent de l'ampleur tant de par le nombre de commerçants qui y participe que de par la fréquentation des événements par le public en général. Deux événements se démarquent à cet égard par l'engouement qu'ils génèrent soit les Belles d'autrefois - Exposition de voitures anciennes et l'événement d'Halloween.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0340 - Séance ordinaire du lundi 7 novembre 2016 - Approuver le protocole d'entente concernant un soutien financier de 9 000 \$ à l'Association Centre-Ville Lachine (ACVL) pour l'organisation de la fête de l'Halloween 2016 et l'exposition de voitures anciennes « Les Belles d'autrefois » en juin 2017

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'événement les Belles d'autrefois de nombreuses voitures anciennes seront exposées sur la rue et les commerçants auront l'occasion de s'installer à l'extérieur de leur boutique pour avoir un contact privilégié avec les visiteurs de l'exposition. Des chanteurs mettront une ambiance festive sur la rue en interprétant des succès des années 50, 60 et 70. Cet événement familial s'inscrit parfaitement dans le cadre de la revitalisation de la rue Notre-Dame. L'événement d'Halloween est devenu après quelques années seulement le rendez-vous de nombreuses familles de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine a adopté une stratégie de revitalisation de la rue Notre-Dame qui vise à revaloriser cette artère commerciale. Afin de soutenir le processus de

revitalisation, l'Arrondissement et ses partenaires sont actifs sur plusieurs fronts en s'inspirant de la stratégie de revitalisation adoptée par les élus. L'organisation d'activités de promotion de l'artère et de ses commerçants fait partie du cocktail de mesures mises en place pour soutenir la revitalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense au compte budgétaire

2410.0012000.301464.06509.61900.016491.0000.000000.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le service des communications fera la promotion de ces événements sur ses diverses plateformes de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-02

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement


Dossier # : 1184076001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et huit organismes dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et octroi de contributions financières au montant total de 169 055 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et d'octroyer les contributions financières pour un montant total de 169 055 \$ aux huit organismes ci-après désignés :

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2018
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC.	Poste d'intervenant(e) en sécurité alimentaire d'une épicerie sociale	20 000,00 \$
CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE	Sentinelles en veille	23 077,72 \$
COMITÉ LOGEMENT LACHINE-LASALLE	Lachine-Est, participation citoyenne et accès au logement - an 2	20 765,30 \$
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ)	Programme résidents-intervenants en salubrité du COVIQ	19 311,94 \$
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	Soutenir et accompagner les familles de Saint-Pierre - an 2	23 077,72 \$
PROJET DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES: CUMULUS	Prévention de milieu auprès des jeunes adultes - an 3	23 077,72 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	Ma communauté, mon avenir!	23 077,60 \$

VOLET REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI)

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2018
COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT- PIERRE	Saint-Pierre: quartier (re)connecté!	16 667,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.
Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-02 15:02

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184076001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et huit organismes dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et octroi de contributions financières au montant total de 169 055 \$

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.

Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M \$ sur deux années, soit 9 M \$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M \$ par année. La première en 2015 pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M \$ en attendant le dépôt du 3^e plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M \$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 s'élève à 9 M \$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de 7 mois, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M \$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes et/ou les personnes morales à but non lucratif y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

Sommaire 1174076001 – CA17 190110 du 10 avril 2017 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 174 148,47 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de *l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)*

Sommaire 1164076003 - CA16 190112 du 11 avril 2016: D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 169 055,12 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de *l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville - MTESS 2016-2017)*

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Sommaire 1154076002 - CA15190157 du 11 mai 2015: D'accorder un soutien financier

totalisant la somme de 134 773,42 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de *l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016)*

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M \$ sur deux ans, soit 9 M \$ en 2013 - 2014 et 9 M \$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

L'ensemble des projets retenus figurent aux plans d'action des concertations locales.

Projets issus de la ***Table de quartier en développement social locale: Concert'Action Lachine***

Groupe de travail en sécurité alimentaire de de Lachine (GTSAL):

- Nom de l'organisme : **Carrefour d'Entraide Lachine inc.**
- Nom du projet : **Poste d'intervenant(e) en sécurité alimentaire d'une épicerie sociale**
- Problématiques visées par le projet :

Sécurité alimentaire;

Insertion sociale des clientèles à risque;

Égalité entre les hommes et les femmes.

- Brève description du projet :

Poste responsable de la gestion de l'épicerie solidaire. Rencontres individuelles, évaluation des besoins, gestion de l'inscription, référence, développer des ateliers et formations et lien avec la sécurité alimentaire.

- Montant de la contribution du MTESS : **20 000 \$**

Table des 50 ans et plus Dorval-Lachine :

- Nom de l'organisme : **Centre multi-ressources de Lachine**
- Nom du projet : **Sentinelles en veille**
- Problématiques visées par le projet :

Aînés;

Insertion sociale des clientèles à risque;

Intervention sur les problématiques socio-urbaines.

- Brève description du projet :

Création d'un réseau d'entraide de citoyens et commerçants qui agiront comme sentinelles pour repérer des aînés vulnérables et les référer vers les ressources selon leurs besoins.

- Montant de la contribution du MTESS : **23 077,72 \$**
-

Table habitation :

- Nom de l'organisme : **Comité logement Lachine-LaSalle**
- Nom du projet : **Lachine-Est, participation citoyenne et accès au logement - an 2**
- Problématiques visées par le projet :

Intervention sur les problématiques socio-urbaines;

- Brève description du projet :

En amont du développement de Lachine-Est, sensibiliser la population et l'intéresser aux enjeux d'accès au logement, de l'inciter à participer à la définition du projet et d'augmenter sa capacité de faire face au changement.

Nouveauté – Thématique portant sur les effets possible du développement Lachine-Est sur la population limitrophe et sa capacité à faire face au changement.

- Montant de la contribution du MTESS : **20 765,30 \$**
-

Table habitation :

- Nom de l'organisme : **Comité de vie de quartier de Duff-Court (COVIQ)**
- Nom du projet : **Programme résidents-intervenants en salubrité du COVIQ**
- Problématiques visées par le projet :

Intervention sur les problématiques socio-urbaines;

Soutien à la vie communautaire;

Insertion sociale des clientèles à risque.

- Brève description du projet:

Service d'accompagnement par les pairs afin d'aider la pré-inspection des logements ainsi que distribuer et participer à la collecte d'information sur la salubrité. Service offert par des résidents-intervenants sur référence de l'OMHM, d'intervenants ou à la demande des locataires.

- Montant de la contribution du MTESS: **19 311,94 \$**

Table de concertation petite enfance Dorval-Lachine :

- Nom de l'organisme : **La P'tite Maison de Saint-Pierre**
- Nom du projet : **Soutenir et accompagner les familles de Saint-Pierre - an 2**
- Problématiques visées par le projet :

Soutien à la famille et à la petite enfance;

Insertion sociale des clientèles à risque;

Soutien à la vie communautaire.

- Brève description du projet:

**Rejoindre les familles du quartier et travailler avec les parents sur les habiletés parentales et favoriser un transfert de connaissances entre les intervenants.
3 volets :**

- activités soir et fin de semaine;
- travail de milieu pour rejoindre d'autres familles non rejointes;
- participation à un comité de soutien pour les intervenants de Saint-Pierre afin d'outiller le personnel et créer des liens avec d'autres intervenants.

Nouveauté : ajout d'un samedi par mois, accompagnement des familles réfugiées / demandeur d'asile.

- Montant de la contribution du MTESS: **23 077,72 \$**
-

Table de concertation jeunesse de Lachine :

- Nom de l'organisme : **Projet de prévention des toxicomanies : Cumulus**
- Nom du projet : **Prévention de milieu auprès des jeunes adultes - an 3**
- Problématiques visées par le projet :

Insertion sociale des clientèles à risque;

Sécurité urbaine.

- Brève description du projet:

Soutien aux jeunes adultes du Centre de formation professionnelle Lachine ainsi qu'aux familles du COVIQ. Prévoir également un nombre d'heures par semaine pour répondre aux besoins du milieu comme visiter le CJE Marquette ou la P'tite Maison de Saint-Pierre.

1 jr/semaine CFP Dalbé-Viau

1 jr/semaine CFP de la Rive

0,5 jr/semaine COVIQ

0,5 jr/semaine P'tite Maison

Ces heures sont ajustables, au besoin.

- Montant de la contribution du MTESS: **23 077,72 \$**

Comité scolarisation :

- Nom de l'organisme : **Carrefour jeunesse-emploi de Marquette**
- Nom du projet : **MA communauté, mon avenir!**
- Problématiques visées par le projet :

Projets d'insertion sociale et économique pour les immigrants et les jeunes;

Insertion sociale des clientèles à risque.

- Brève description du projet :

Mise en place d'un service d'accueil pour demandeurs d'asile afin d'offrir des services d'intégration en employabilité, en information scolaire et professionnelle et en rétablissement personnel.

- Montant de la contribution du MTESS : **23 077,60 \$**
-

Projet - enveloppe RUI :

- Nom de l'organisme : **Revitalisation Saint-Pierre**
- Nom du projet : **Saint-Pierre: quartier (re)connecté!**
- Problématiques visées par le projet :

Accompagnement en loisir;

Sécurité urbaine;

Soutien à la vie communautaire;

- Brève description du projet:

Organisation de plusieurs manifestations festives et inclusives offrant l'occasion de créer un espace favorisant la maillage interculturel et permettre la célébration de la diversité.

- Montant de la contribution du MTESS: **16 667 \$**

Vous trouverez en pièces jointes les documents suivants: Les balises de l'Entente, la politique de gestion contractuelle, le protocole de communication 2016, les plans d'actions de chacune des tables de Concert'Action Lachine, les demandes de soutien financier de chacun des projets, les résolutions de chacun des organismes déposant un projet.

JUSTIFICATION

Le processus de sélection des projets s'est déroulé comme suit :

Chaque concertation issue de la Table de quartier en développement social de l'arrondissement de Lachine, Concert'Action Lachine, a rencontré ses membres afin de prioriser les projets issus de chacune des concertations et appuyés par la communauté lachinoise.

Les comités suivants ont déposé un projet : le Groupe de travail en sécurité alimentaire de Lachine (GTSAL), la Table des 50 ans et plus Dorval-Lachine, la Table habitation, la Table de concertation petite enfance Dorval-Lachine, la Table de concertation jeunesse de Lachine et le Comité scolarisation. Un comité de sélection, formé du directeur de Concert'Action Lachine, du coordonnateur de la Table de concertation jeunesse de Lachine, de la chargée de projet du CASUAL et la chef de la Division sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine se sont rencontrés pour effectuer une sélection de projets (voir ci-joint le tableau complet du processus de sélection). Le comité s'est assuré que les projets soumis s'inscrivaient dans le plan d'action des Tables et les priorités de l'Arrondissement énoncés dans l'appel de projets de l'arrondissement de Lachine. Voir les plans d'action en annexe également.

Volet RUI: Le projet s'ancre dans le plan d'action de Revitalisation Saint-Pierre.

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M \$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Enveloppe régulière

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2018	Soutien MTESS / projet global
		2015	2016	2017		
Carrefour d'Entraide Lachine inc.	Poste d'intervenant(e) en sécurité alimentaire d'une épicerie sociale	--	--	--	20 000 \$	43,3 %
Centre multi-ressources de Lachine	Sentinelles en veille	--	--	--	23 077,72 \$	54,1 %
Comité logement Lachine-LaSalle	Lachine-Est, participation citoyenne et accès au logement - an 2	--	--	22 000 \$	20 765,30 \$	88,2 %
Comité de vie de quartier Duff-Court (COVIQ)	Programme résidents-intervenants en salubrité du COVIQ	--	--	--	19 311,94 \$	92,1 %
La P'tite Maison de Saint-Pierre	Soutenir et accompagner les	--	--	25 000 \$	23 077,72 \$	62,5 %

Projet de prévention des toxicomanies : Cumulus	familles de Saint-Pierre - an 2	--	26 511,06	27 400 \$	23 077,72 \$	86,6 %
	Prévention de milieu auprès des jeunes adultes - an 3					
Carrefour jeunesse-emploi de Marquette	Ma communauté, mon avenir!	--	--	--	23 077,60 \$	73,5%

Volet RUI

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2018	Soutien MTESS / projet global
		2015	2016	2017		
Revitalisation Saint-Pierre	Saint-Pierre: quartier (re)connecté!	--		16 667 \$	16 667 \$	45,5 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets sont complémentaires et permettent de répondre à des problématiques précises et priorisées par les comités et tables de concertation du milieu.

Ces projets contribuent à l'amélioration des milieux de vie et favorisent l'intervention directe auprès des populations vulnérables et à risque.

Tout report de décision à la séance du conseil d'Arrondissement du 14 mai 2018 aurait un impact direct sur la réalisation des projets qui perdraient un mois d'action sur le terrain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est demandé à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Chantal CROZE, 27 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-04-27



Dossier # : 1187801003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'éclairage de rue incluant le remplacement des unités d'éclairage et des contrôleurs dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 347 500,77 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1803 - Sept soumissionnaires

D'octroyer un contrat à MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'éclairage de rue incluant le remplacement des unités d'éclairage et des contrôleurs dans l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 347 500,77 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1803;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 347 500,77 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-08 09:50

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187801003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'éclairage de rue incluant le remplacement des unités d'éclairage et des contrôleurs dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 347 500,77 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1803 - Sept soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Suite aux inspections des infrastructures d'éclairage routier effectuées au courant de l'été 2017, plusieurs déficiences ont été relevées. En effet, plusieurs caissons de services et plusieurs fûts sont très endommagés par la rouille et nécessitent une intervention rapide de notre part. Dans certains cas, les câbles électriques sont apparents.

Afin de s'assurer de la mise à niveau des infrastructures concernées, la Direction des travaux publics souhaite octroyer un contrat à un entrepreneur spécialisé dans la réfection de systèmes d'éclairage routier. Ce dossier fait suite aux phases 1 et 2 de réfection d'éclairage routier réalisées en 2011 et 2012.

Les travaux visés par les documents contractuels, sont les suivants:

- Remplacement des caissons de service et des fûts entre la 56e Avenue et la 50e Avenue au nord de la rue Saint-Antoine (seulement les unités d'éclairage jugées critiques);
- Remplacement des caissons de service et des fûts sur le boulevard Saint-Joseph entre la 44e Avenue et la 25e Avenue (seulement les unités d'éclairage jugées critiques);
- Réfection de certains massifs de fondation des lampadaires;
- Remplacement de vieux panneaux de contrôle des systèmes d'éclairage.

Il faut noter que nous ne remplaçons que les installations jugées critiques sur les tronçons concernés. Le but visé est de maintenir les installations en bonne condition pour offrir aux citoyens un environnement sécuritaire et fonctionnel malgré le vieillissement de nos installations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 190262 (11 juillet 2012) dossier 1122324043 - Octroyer un contrat à la firme MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme,

pour des travaux de réfection des systèmes d'éclairage routier sur le territoire de l'Arrondissement de Lachine phase 2, au prix total de 367 847,57 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1239 (contrat S-1217) – 7 soumissionnaires.

CA11 190178 (31 mai 2011) dossier 1112356029 - Octroyer un contrat à la firme MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des systèmes d'éclairage routier sur le territoire de l'arrondissement de Lachine phase 1, au prix total de 299 509,46 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1116 (contrat S-1110) – 9 soumissionnaires

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée afin d'effectuer le remplacement des unités d'éclairage en mauvais état. L'entrepreneur devra fournir la main-d'œuvre, les équipements et l'outillage nécessaires, sur demande, pour la réalisation des travaux planifiés.

Les travaux comprennent, mais sans s'y limiter, les activités suivantes:

- Enlèvement des unités existantes;
- Fourniture et installation de nouvelles unités d'éclairage;
- Branchement des lampadaires;
- Réparation des massifs en béton;
- Réparation des ancrages en acier galvanisé;
- Gestion des demandes de branchement avec Hydro-Québec;
- Gestion de la circulation et des entraves;
- Remise en état des terrains privés.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine fait actuellement face à un vieillissement de ses différents systèmes d'éclairage routier. Ces actifs municipaux requièrent de nombreux travaux de réparation et d'entretien.

La Direction des travaux publics a décidé de recourir à des services externes afin de pouvoir répondre rapidement et efficacement aux besoins.

L'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1803 a été lancé le 8 mars 2018 et les soumissions ont été ouvertes le 11 avril 2018. Sept (7) soumissions ont été reçues sur un total de neuf (9) preneurs de cahier de charges. La durée de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours de calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Les sept (7) soumissions reçues ont été jugées conformes après analyse.

Selon les documents d'appel d'offres, le contrat concerné par le présent dossier décisionnel débutera le 21 mai 2018 et devrait durer 90 jours au maximum.

La compagnie MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis (toutes taxes et contingences incluses). Une contingence de 10 % est prévue au montant avant taxes dans les documents d'appel d'offres.

Firmes	Prix (avant taxes)	Contingences (avant taxes)	Total (taxes incl.)
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée	274 763,90 \$	27 476,39 \$	347 500,77 \$

A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc.	373 925,96 \$	37 392,60 \$	472 913,51 \$
Laurin Laurin (1991) Inc.	379 416,00 \$	37 941,60 \$	479 856,90 \$
Néolect Inc.	392 061,00 \$	39 206,10 \$	495 849,35 \$
Senterre Entrepreneur Général Inc.	434 877,15 \$	43 487,72 \$	550 000,00 \$
Électricité Grimard Inc.	504 558,21 \$	50 455,82 \$	638 127,38 \$
Systèmes Urbains Inc.	545 902,00 \$	54 590,20 \$	690 415,91 \$
Estimation	233 020,00 \$	23 302,00 \$	294 706,22 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	524 951,97 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	33,80 %		
Écart entre la moyenne et l'estimation (%)	43,86 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	342 915,13 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	49,67 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	52 794,60 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	15,19 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	125 412,74 \$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	26,52 %		

Explications des écarts:

Le montant de la dernière estimation réalisée par la firme WSP est de 294 706,22 \$ toutes taxes incluses, tandis que le montant du plus bas soumissionnaire conforme est de 347 500,77 \$ toutes taxes incluses. L'écart entre la moyenne des soumissions conformes et l'estimation est de 43,86 %. Cependant l'écart entre MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE et l'estimation est de 15,19 %. Une copie de l'estimé est disponible en pièce jointe.

L'estimation réalisée par la firme WSP est basée sur les projets similaires de réfection des systèmes d'éclairage routier qu'elle a conçus durant les dernières années pour la Ville de Montréal.

Après discussions avec le responsable de l'estimation de WSP, il a reconnu avoir sous estimé les coûts liés à deux items importants. Il s'agit des caissons de service pour les lampadaires ainsi que le maintien de la circulation. Lors de son estimation, il a oublié d'inclure le prix pour la galvanisation et la peinture des caissons en acier. Pour ce qui est du maintien de la circulation, il a admis avoir sous estimé l'ampleur du projet et de son impact sur la voie publique. Ces deux éléments ont contribué à réduire de façon indéniable le montant de l'estimation et par conséquent à augmenter l'écart entre cette dernière et la plus basse soumission conforme.

Dans un deuxième temps, il faut noter que l'écart entre la moyenne des soumissions conformes et la dernière estimation est de 43,86 %. De plus, toutes les soumissions conformes sont plus élevées que la dernière estimation de WSP. La plage d'écart se situe entre 15,19 % et 57,31%. En outre, nous avons reçu sept soumissions conformes sur neuf

preneurs de cahier des charges. Il s'agit donc d'un appel d'offre qui a été populaire et sur lequel il y a eu de nombreux concurrents. Tout ceci nous confirme que le montant de l'estimation de la firme WSP ne reflète pas la réalité du marché.

L'écart entre la moyenne des soumissions conformes reçues et le plus bas soumissionnaire conforme est de 33,80 %. Les autres soumissionnaires ont soumis des prix variant entre 472 913,51 \$ et 690 415,91 \$ alors que le plus bas soumissionnaire a soumis un prix de 347 500,77 \$. Il apparaît clairement que le plus bas soumissionnaire a soumis un prix très agressif par rapport à la compétition.

Au vu de ce qui précède, nous pensons que le prix fourni par le plus bas soumissionnaire conforme est avantageux pour l'arrondissement de Lachine.

Vu l'urgence de réaliser ce projet, nous recommandons d'octroyer le contrat à MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de l'éclairage de rue incluant le remplacement des unités d'éclairage et des contrôleurs dans l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 347 500,77 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1803.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé par les règlements d'emprunt E-2774 et E-2778.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources disponibles en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux et ceci dans le but ultime de fournir aux citoyens, le niveau de service adéquat et ce, à un prix raisonnable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux font partie des mesures que nous prenons pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Les travaux projetés auront un impact important sur la sécurité de nos installations et pour assurer la sécurité du public. Cela est essentiel pour maintenir fonctionnel et opérationnel les réseaux d'éclairage de rue et éviter une dégradation du service fourni aux usagers et/ou aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de travaux : mai 2018

Réalisation des travaux : de juin 2018 à septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiales. Cet appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. La firme MICHEL

GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE a fourni son attestation valide de l'AMF en date du 20 avril 2018. Leur attestation est valide jusqu'en septembre 2020. Le plus bas soumissionnaire conforme n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

La firme MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Henri NADEAU OUELLETTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-05-03



Dossier # : 1183550011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du bail entre MARCHÉ SAINT-PIERRE et Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour le local du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 59, avenue Saint-Pierre, et récupération des actifs de l'organisme évalués à 15 000 \$ en compensation du loyer impayé

De résilier le bail entre MARCHÉ SAINT-PIERRE et Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour le local du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 59, avenue Saint-Pierre;
D'accepter les actifs de l'organisme évalués à 15 000 \$ en compensation du loyer impayé.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-03 16:45

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du bail entre MARCHÉ SAINT-PIERRE et Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour le local du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 59, avenue Saint-Pierre, et récupération des actifs de l'organisme évalués à 15 000 \$ en compensation du loyer impayé

CONTENU

CONTEXTE

Le Marché Saint-Pierre est un organisme à but non lucratif dûment reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

L'Arrondissement a signé une convention de bail le 13 février 2017 dernier avec le Marché Saint-Pierre avec un montant fixé pour un loyer annuel de 19 956 \$ par an. L'organisme a accumulé une dette de 24 663,87 \$ en date du 3 mai 2018 envers l'arrondissement en loyers impayés et une dette d'environ 20 000 \$ à d'autres créanciers. Conséquemment, le Marché a cessé ses activités le 13 avril dernier.

L'organisme a offert à l'Arrondissement de lui remettre l'ensemble de ses actifs en guise de paiement pour le loyer impayé et de cesser l'entente d'occupation des locaux (voir résolution de l'organisme en pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0034 adoptée le 13 février 2017 : Bail pour la location du rez-de-chaussée du 59, avenue Saint-Pierre entre l'Arrondissement de l'organisme à but non lucratif Marché Saint-Pierre pour la période du 1er mars 2017 au 31 décembre 2019 - Approbation et autorisation de signature.

DESCRIPTION

En compensation des loyers impayés, l'Arrondissement souhaiterait conserver les équipements de l'organisme. Depuis janvier 2018, une négociation est entreprise entre la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et l'organisme pour arriver à une entente à l'amiable.

En utilisant les équipements, l'Arrondissement désire trouver un autre modèle viable, car ce type de services est nécessaire pour le quartier Saint-Pierre.

Par cette transaction, l'Arrondissement désire régler, à l'amiable et de façon définitive, le litige avec l'organisme.

JUSTIFICATION

Le quartier Saint-Pierre, avant l'arrivée du Marché Saint-Pierre, était désigné comme désert alimentaire. La population du quartier est enclavée et le transport intra-arrondissement est très complexe. Les citoyens du quartier ont besoin d'un service alimentaire viable avec un volet éducation populaire en matière de sécurité alimentaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur des équipements du Marché est d'environ 15 000 \$ en plus des améliorations locatives effectuées au bâtiment pour les activités du marché (ex: chambre froide, etc...). L'acceptation des équipements en compensation du loyer impayé aura pour effet d'éliminer la dette de l'organisme envers l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Arrondissement doit récupérer les investissements dans le Marché afin que la population locale puisse recevoir des services alimentaires essentiels à la qualité de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataires de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine LECLAIR, Lachine

Lecture :

Martine LECLAIR, 3 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-02

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture



Dossier # : 1183550008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense au montant maximal de 290 305,21 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du COLLÈGE SAINTE-ANNE DE LACHINE pour la période du 1er septembre 2017 au 22 juin 2018

D'autoriser une dépense maximale au montant de 290 305,21 \$, toutes taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du COLLÈGE SAINTE-ANNE DE LACHINE pour la période du 1er septembre 2017 au 22 juin 2018;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-04-18 12:14

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense au montant maximal de 290 305,21 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du COLLÈGE SAINTE-ANNE DE LACHINE pour la période du 1er septembre 2017 au 22 juin 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement doit autoriser le versement d'une somme maximale de 290 305,21 \$, taxes incluses, pour la location des locaux du complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine, du 1er septembre 2017 au 22 juin 2018, tel que stipulé dans l'entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 19 0189 Approuver le protocole d'entente 2015-2020 entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine concernant l'utilisation du Complexe sportif dudit collège ainsi que l'utilisation des plateaux sportifs et récréatifs de l'Arrondissement par le collège.

CA16 19 0317 Autoriser le paiement d'un montant total de 270 651,15 \$ pour la location des locaux du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 23 juin 2016.

CA15 19 0225 Autoriser le paiement d'un montant de 273 640,50 \$, taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 23 juin 2015.

CA14 19 0217 Approuver le protocole d'entente 2014-2015 entre la ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine concernant l'utilisation du Complexe sportif dudit collège ainsi que l'utilisation des plateaux sportifs et récréatifs de l'Arrondissement par le collège.

CA14 19 0188 Autoriser le paiement d'un montant de 268 344,75 \$, toutes taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 23 juin 2014.

CA13 19 0223 Autoriser le paiement pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour un montant de 264 379.26 \$, taxes incluses pour la période du 1er septembre 2012 au 23 juin 2013.

CA12 19 0323 Autoriser le paiement pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour un montant de 263 325.82 \$, taxes incluses pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 23 juin 2012.

CA11 19 0238 Autoriser le paiement pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour un montant de 255 804.92 \$, taxes incluses pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 23 juin 2011.

CA10 19 0203 Autoriser le paiement pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour un montant de 245 350,74 \$, taxes incluses pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 23 juin 2010.

CA17 19 0157 Autoriser le paiement d'un montant total maximal de 281 849,72 \$ pour la location des locaux du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 23 juin 2017.

DESCRIPTION

L'entente permet à l'arrondissement d'utiliser la piscine semi-olympique, le bassin de natation, la palestre de gymnastique, la palestre sportive, le gymnase double ainsi que différents locaux du Complexe Sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine (voir copie de l'entente en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 7.1 de ladite entente, l'arrondissement doit verser au Collège Sainte-Anne de Lachine un montant annuel de 238 000 \$ avant taxes (273 640,50 \$ taxes incluses), correspondant à la première année de l'entente. La deuxième année, ce montant a été majoré de 3 %, ce qui correspond à 245 140 \$ avant taxes (281 849,72 \$ taxes incluses). Pour l'année en cours, ce dernier montant sera majoré de 3 %, ce qui correspond à un montant maximal de 252 494,20 \$ avant taxes (290 305,21 \$ taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds sont réservés avec la DA 546659.
2410.0010000.301431.07167.55290.000000.0000.000000.014003.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S / O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permet à l'arrondissement de Lachine d'offrir une programmation de loisirs aux citoyens et de soutenir un ensemble d'organismes à but non lucratifs dûment reconnus qui offrent une programmation nécessitant l'utilisation de plateaux sportifs (gymnases, studios, bassins aquatiques, etc.).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-13

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture



Dossier # : 1186759010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'accord de subvention entre le ministre du Patrimoine canadien et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la participation financière au programme « Célébrations et commémorations - volet Le Canada en fête » et demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de conclure l'accord avec le gouvernement du Canada

D'approuver l'accord de subvention entre le ministre du Patrimoine canadien et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la participation financière au programme « Célébrations et commémorations - volet Le Canada en fête »;
De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'accord de subvention avec le gouvernement du Canada;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'accord de subvention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-03 16:55

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'accord de subvention entre le ministre du Patrimoine canadien et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la participation financière au programme « Célébrations et commémorations - volet Le Canada en fête » et demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de conclure l'accord avec le gouvernement du Canada

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, l'arrondissement de Lachine souligne la Fête du Canada, le 1er juillet. Il organise une cérémonie protocolaire et offre des activités pour les familles, des spectacles et un feu d'artifice.

Pour ce faire, l'arrondissement demande une subvention au ministre du Patrimoine canadien par le biais du programme "Célébrations et commémorations, volet Le Canada en fête".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Une subvention au montant de 6 500\$ sera octroyée à l'arrondissement en 2018 pour aider à organiser et réaliser les activités du 1er juillet 2018.

JUSTIFICATION

Selon les obligations et processus relatifs à la signature d'ententes entre les municipalités et un autre gouvernement au Canada, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec demande une résolution du Conseil d'arrondissement qui approuve l'entente de subvention et demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec l'autorisation de conclure l'entente avec le gouvernement du Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention accordée : 6 500\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-05-02



Dossier # : 1183479006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 2 400 \$

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 2 400 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :
FONDATION DES ÉTOILES 400 \$

PAROISSE DES SAINTS-ANGES 1 000 \$

ASSOCIATION JEUNESSE LACHINE 500 \$

FONDATION CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU (GALA DU MÉRITE SCOLAIRE) 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-03 16:49

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183479006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 2 400 \$

CONTENU

CONTEXTE

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 2 400 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera payée sur le budget de fonctionnement. Voir le détail dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-05-02



Dossier # : 1183547005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1 ^{er} au 28 février 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1 ^{er} au 31 mars 2018

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2018;

De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-03 16:48

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 28 février 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2018

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 28 février 2018, des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis approuvés en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements ainsi que les virements de crédit effectués pour la période du 1er au 31 mars 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 adopté par le conseil d'arrondissement le 12 mai 2008.
Amendements :

Règlement numéro RCA08-19002-1 afin de permettre au chef de section des arts de la scène de conclure des contrats pour les présentations à la salle de spectacle l'Entrepôt adopté le 9 février 2009;

Règlement numéro RCA08-19002-2 afin d'assurer la concordance et de modifier les articles 23 et 24 adopté le 10 mai 2010;

Règlement numéro RCA08-19002-3 afin de modifier l'article 6 adopté le 13 septembre 2010;

Règlement numéro RCA08-19002-4 afin de modifier l'article 17. 1^o concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels adopté le 15 août 2013;

Règlement numéro RCA08-19002-5 afin d'actualiser et de corriger les autorisations pour les octrois de contrats;

Règlement numéro RCA08-19002-6 afin de préciser les autorisations en matière d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres adopté le 11 mai 2015;

Règlement numéro RCA08-19002-7 afin d'actualiser les autorisations de dépenses, d'octrois de contrats en matière de circulation adopté le 10 avril 2017.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre listes pour approbation, soit une liste des achats par carte de crédit pour le mois de février 2018, la liste des factures non associées à un bon de commande, la liste des bons de commande émis pour la période du 1er au 31 mars 2018 ainsi que les virements de crédit pour la même période.

Cartes de crédit Visa:

Tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de février 2018.

Bon de commande:

Tous les achats de plus de 1 000 \$ doivent être faits par un bon de commande afin que les paiements soient effectués pendant le mois de mars 2018.

Liste des factures non associées à un bon de commande:

Cette liste comprend la liste de tous les chèques émis par fournisseur pour l'arrondissement de Lachine pour le budget de fonctionnement ainsi que pour le programme triennal d'immobilisation du mois de mars 2018.

Cette liste comprends des achats de moins de 1 000 \$ dont aucun bon de commande n'a été émis mais certaines exceptions doivent être mentionnées:

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement

Virement de crédit

Cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1er au 31 mars 2018. L'autorisation des virements de crédits est délégués à l'article 21 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

Le : 2018-05-03

**Dossier # : 1186759008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la liste des prix des billets pour les spectacles présentés à l'Entrepôt de l'arrondissement de Lachine pour la saison 2018-2019

D'approuver la liste des prix des billets pour les spectacles qui seront présentés à l'Entrepôt de l'arrondissement de Lachine lors de la saison 2018-2019.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-02 17:19**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la liste des prix des billets pour les spectacles présentés à l'Entrepôt de l'arrondissement de Lachine pour la saison 2018-2019

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Lachine présentera une saison de spectacles riche et variée. Il y a lieu de faire approuver la liste des prix des billets pour la saison 2018-2019. La vente de billets pour la saison 2018-2019 est le 7 juin 2018.

L'Arrondissement de Lachine offrira différents forfaits applicables lors de l'achat de billets pour la saison 2018-2019, soit:

- 10% de rabais lors de l'achat de billets pour 2 spectacles différents;
- 15% de rabais lors de l'achat de billets pour 3 spectacles différents;
- 20% de rabais lors de l'achat de billets pour 4 (et plus) spectacles différents.

Pour bénéficier de ces rabais, les achats de billets pour les différents spectacles doivent se faire en une seule transaction.

Ces forfaits excluent les séries Notes et Brioches, Jeunesse et le Ciné-Club.

De plus, un rabais de 10% sera applicable pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal (CAM). Ce rabais ne s'appliquera pas sur les achats de forfaits de 2 spectacles et plus.

Le prix du billet inclut les frais administratifs redevables à Tuxedo pour la gestion de la billetterie.

Également:

- pour un montant supplémentaire de 22 \$, à l'achat de billets de spectacle, un souper peut être ajouté au restaurant Andrea de Lachine;
- les détenteurs de billets doivent respecter la réglementation en vigueur quant au stationnement (maximum 4 heures).

L'arrondissement de Lachine conservera 18 paires de billets de promotion, pour un total de 36 billets de promotion dans l'année. Ces billets qui serviront à promouvoir la saison de la salle de spectacle sont répartis comme suit :

- 5 paires de billets sont donnés gracieusement lors de la soirée des bénévoles, à titre de prix pour reconnaître leurs efforts pour le bénéfice de l'ensemble des citoyens,
- 5 paires de billets sont donnés au Programme Accès loisirs, pour faciliter l'accessibilité des spectacles aux familles les plus démunies,
- un prix constitué de 8 paires de billets est tiré au sort lors du Lancement de la programmation estivale, pour attirer les partenaires et citoyens à participer à cet événement et promouvoir nos activités culturelles.

Vous trouverez en pièce jointe, la liste des prix des billets de tous les spectacles qui seront présentés ainsi que les prix des séries *Notes et brioches* et *Ciné-club*.

Un spectacle est offert gratuitement dans le cadre des *Journées de la culture*, du 28 au 3 septembre 2018.

Aucun remboursement et/ou échange ne sera accepté à moins d'une annulation occasionnée par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0158 Entériner la liste des prix des billets uniquement, pour les spectacles qui seront présentés à l'Entrepôt lors de la saison 2017-2018.

CA16 19 0164 Entériner la liste des prix des billets pour les spectacles qui seront présentés à l'Entrepôt lors de la saison 2016-2017.

CA15 19 0162 Entériner la liste des prix des billets pour les spectacles qui seront présentés à l'Entrepôt lors de la saison 2015-2016.

CA14 19 0162 Entériner la liste des prix des billets pour les spectacles qui seront présentés à l'Entrepôt lors de la saison 2014-2015.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-05-02



Dossier # : 1186759007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activités de la CORPORATION DU PÔLE DES RAPIDES pour les festivités du 350e anniversaire de Lachine et remise d'un montant de 14 020,88 \$

De prendre acte du rapport d'activités de la CORPORATION DU PÔLE DES RAPIDES pour l'organisation des festivités du 350^e anniversaire de Lachine;
De prendre acte de la remise d'une somme de 14 020,88 \$ en raison de l'annulation du match de « Les anciens Canadiens ».

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-02 09:33

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activités de la CORPORATION DU PÔLE DES RAPIDES pour les festivités du 350e anniversaire de Lachine et remise d'un montant de 14 020,88 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'année 2017 fût marquée par le 350e anniversaire de Lachine. La Corporation du Pôle des rapides, responsable de l'organisation des festivités, a su rassembler différents partenaires afin de présenter une programmation extraordinaire. Plus de 35 000 personnes ont participé aux différents événements toute au long de l'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0337 Octroyer une contribution financière additionnelle de 250 000 \$ à la Corporation du Pôle des Rapides pour soutenir l'organisation des festivités du 350e anniversaire de Lachine.

CA16 19 0382 Autoriser une contribution financière de 50 000 \$ à la Corporation du Pôle des Rapides pour la réalisation des activités du 350e anniversaire de Lachine - Appui financier de la Ville de Montréal.

CA15 19 0154 Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et la Corporation du Pôle des Rapides pour l'organisation des festivités du 350e anniversaire de Lachine et accorder un soutien financier de 100 000 \$ à cette fin.

DESCRIPTION

Vous trouverez en pièces jointes, un rapport présentant le budget de réalisation des festivités du 350e anniversaire de Lachine. Ce document résume l'ensemble des revenus et dépenses totales de la corporation pour le 350e anniversaire. Vous trouverez également le projet d'états financiers de l'organisme au 31 octobre 2017. Des états financiers seront aussi préparés pour 2018.

Un rapport détaillé présente chaque événement (Description, photos, revue de presse et budget). Précisons que les festivités du 350e n'auraient pu avoir lieu sans l'apport de centaines de bénévoles.

À la lecture des documents, vous constaterez que l'organisme a mobilisé plusieurs partenaires financiers qui lui ont permis d'amasser une somme de 383 614,50 \$ en argent. Les levées de fonds, produits dérivés et revenus autonomes ont générés un montant de 28 770 \$ pour un grand total amassé de 412 384,50 \$. Le montant se détaille comme suit:

Patrimoine Canada - 96 700 \$
Ville de Montréal - 50 000 \$
Société du 375e anniversaire de Montréal - 71 164,50 \$
Présentateur, partenaires d'activités, partenaires amis et donateurs (en argent) - 165 750 \$

Cette somme s'ajoute à la contribution de l'arrondissement qui se chiffre à 350 000 \$.

De plus, les partenaires d'activités, partenaires amis et donateurs ont contribué en biens et services pour une valeur de 50 300 \$.

Du côté des dépenses, vous trouverez également le détail en pièce jointe. Notons que le match des anciens canadiens qui devait être présenté a dû être annulé considérant le faible intérêt lors de la vente de billets. Conséquemment, un montant de 14 020,88 \$ représentant le solde du cachet pour ce match, est retourné à l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Avec le dépôt de ce bilan, la Corporation du Pôle des Rapides met un terme à ses activités. L'organisme procédera prochainement à sa dissolution.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les documents financiers sont joints au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-04-27



Dossier # : 1180372004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense estimée de 2 400 \$ relative à la participation de Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement, et de Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, aux Assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018

D'autoriser une dépense estimée de 2 400 \$ relative à la participation de Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement, et de Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, aux Assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-10 12:34

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180372004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense estimée de 2 400 \$ relative à la participation de Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement, et de Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, aux Assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018

CONTENU

CONTEXTE

Les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec constituent le plus important congrès dans le domaine municipal au Québec ; elles se tiendront du 16 au 18 mai 2018 à l'hôtel Hilton Lac-Leamy de Gatineau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense relative à la participation de Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement, et de monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, aux Assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec. L'estimation de cette dépense est présentée en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Cette dépense sera effectuée conformément à l'encadrement administratif numéro C-RF-SFIN-D-18-001 intitulé Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes. Emploi-Québec reconnaît les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec comme étant un événement de formation, en vertu de la Loi sur la formation de la main-d'oeuvre. Une partie des frais d'inscription, ainsi que les salaires, frais de déplacement, d'hébergement et de repas peuvent donc être déclarés comme dépenses de formation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant estimé pour la participation de Maja Vodanovic à l'ensemble de l'événement est de 2109,50 \$, et comprend les frais d'inscription, de transport, de repas et d'hébergement. Le montant estimé pour la participation de Younes Boukala est de 268,15 \$, et comprend les frais de transport et d'un repas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

Le : 2018-05-07



Dossier # : 1171658005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétaire d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification

D'adopter le Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-23 12:12

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1171658005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétaire d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif principal de ce règlement est d'indexer certains tarifs conformément aux instructions du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal qui n'avaient pas été indexés depuis un certain temps.

Une disposition prévoit également le remplacement de certains mots par une référence au Règlement de zonage en lien avec les demandes de reconnaissance de droits acquis. Le Règlement de zonage prévoit la reconnaissance de certains droits acquis, alors que le tarif prévu au Règlement sur la tarification s'applique à toute autre demande de reconnaissance de droits acquis qui n'est pas prévue au Règlement de zonage.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1171658005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétaire d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal autorise un conseil d'arrondissement à prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité. Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut, sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA17 19 0395 - Adoption du Règlement numéro RCA17-19001 sur la tarification (exercice financier 2017)
 Résolution: CA16 19 0123 - Adoption du Règlement numéro RCA16-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA16-19001 sur la tarification (exercice financier 2016)
 Résolution: CA15 19 0395 - Adoption du Règlement numéro RCA16-19001 sur la tarification (exercice financier 2016)

DESCRIPTION

Adoption d'un nouveau règlement sur la tarification des biens et services produits par l'arrondissement pour l'année 2018. Dans l'ensemble, la plupart des tarifs 2017 sont reconduits en 2018.

Les principales modifications concernent la section 3.2. - Culture, sports, loisirs et développement social.

- Il s'agit de légères augmentations des tarifs pour la pratique de diverses disciplines sportives s'offrant dans les installations aquatiques ou dans les arénas. Ces augmentations varient entre 1,5 % et 3 %;
- Par ailleurs, l'utilisation des terrains de balle, de soccer et de football est majorée d'environ 10 %;
- Des ajustements mineurs et des précisions sont également apportés à la rubrique 3.2.18 - Port de plaisance;
- Le tarif des locations des salles de la Maison du brasseur et de la Vieille brasserie a été majoré de 20 % afin de mettre en place un tarif horaire unique (la surcharge

appliquée après 1 h 00 a.m. ayant été abolie).

Les autres principales modifications concernent la section 3.1 - Aménagement

- Cette section est légèrement modifiée par des augmentations de tarifs pour des frais d'études ou des demandes de divers permis variant entre 1,5 % et 5 % environ;
- La rubrique 3.1.11 - Demande concernant la construction, l'agrandissement et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie est ajoutée;
- Une autre rubrique est ajoutée soit 3.1.25 - Divers résolutions, certificats ou lettres (exemples : usages aux fins de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou aux fins de la Loi sur les permis d'alcool).

JUSTIFICATION

L'ajustement des tarifs permet à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de service diversifiée à ses citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2018 de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public paraîtra dans un journal afin d'annoncer l'adoption du Règlement sur la tarification et sa prise d'effet 1^{er} janvier 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public
Prise d'effet : 1^{er} janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin SAVARD, Lachine
Christophe ASHKAR, Lachine
Michel SÉGUIN, Lachine
Stéphanie HOULE, Lachine
Nathalie BOUCHARD, Lachine
Euloge AMOUSSOU, Lachine
Lynda POIRIER, Lachine
Sarto GUIMOND, Lachine

Lecture :

Lynda POIRIER, 14 novembre 2017
Michel SÉGUIN, 13 novembre 2017
Martin SAVARD, 13 novembre 2017
Nathalie BOUCHARD, 13 novembre 2017
Sarto GUIMOND, 13 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-13

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

**Dossier # : 1177751005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financière et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt E-2791 autorisant un emprunt de 1 051 300 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire de l'arrondissement de Lachine attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des 16 au 20 avril 2018 concernant le Règlement numéro E-2791 autorisant un emprunt de 1 051 300 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux.

Lecture de ce certificat a été faite au terme de la procédure d'enregistrement au secrétariat d'arrondissement.

Par ce certificat, le secrétaire d'arrondissement atteste que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au secrétariat d'arrondissement des 16 au 20 avril 2018, de 9 h à 21 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 32 469, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 3 258. Au terme de la période d'enregistrement, une (1) seule personne habile à voter s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement E-2791 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-01 07:46**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177751005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financière et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt E-2791 autorisant un emprunt de 1 051 300 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a adopté le 12 mars 2018, le Règlement numéro E-2791 autorisant un emprunt de 1 051 300 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux. Celui-ci contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. L'avis public pour la tenue de registre a été publié le 9 avril 2018. La tenue du registre s'est déroulée des 16 au 20 avril 2018, de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre minimal de personnes habiles à voter requis n'ayant pas été atteint, le règlement RCA16 22009 est, par conséquent, réputé approuvé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
secretaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177751005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financière et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt E-2791 autorisant un emprunt de 1 051 300 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'Arrondissement.

Le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 051 300 \$ pour des travaux de protection de bâtiments municipaux, après l'approbation du présent règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie de ce règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA17 19 0294 en date du 4 décembre 2017 (sommaire décisionnel numéro 1177751002) - Adoption du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2018, 2019 et 2020.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 1 051 300 \$ afin de faire les travaux sur les bâtiments de l'arrondissement.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 051 300 \$
= Montant à financer par emprunt : 1 051 300 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit :

Programme de protection des bâtiments municipaux: 42517

Investissements nets : 1 051 300 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 051 300 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté à une séance du conseil d'arrondissement postérieure à l'adoption du PTI 2018-2019-2020 par le conseil municipal.

1. Avis de motion et présentation du projet de règlement
2. Adoption du règlement
3. Tenue du registre
4. Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
5. Prise d'effet du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BOYER
Agent de gestion - Ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-12

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**Dossier # : 1186470021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 9100, chemin de la Côte-de-Liesse

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 27 mars 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de transformation des façades de l'immeuble situé au 9100, chemin de la Côte-de-Liesse.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-02 13:28**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 9100, chemin de la Côte-de-Liesse

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation des façades du bâtiment sis au 9100, chemin de la Côte-de-Liesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La compagnie Dor Doctor, située à la limite nord de l'arrondissement, projette de moderniser l'apparence de son édifice par un remodelage de la façade avant et la rénovation des autres façades.

Façade principale

L'ensemble des ouvertures seront modifiées pour laisser place à une plus large fenestration de style industriel.

La partie avant de l'immeuble qui correspond à l'espace commercial et administratif sera recouverte de panneaux métalliques gris clair à l'exception de la partie centrale. Celle-ci, qui inclut l'entrée principale, sera recouverte du même modèle de panneaux d'aluminium dans un ton plus foncé avec un encadrement en métal rouge, entourant une partie de la fenestration à l'étage. Elle sera également surmontée d'un parapet dans la continuité du mur avant.

La marquise existante sera remplacée par une marquise plus imposante qui recouvrira le nouveau perron. Elle arborera un parement métallique anodisé qui rejoint la teinte des encadrements des portes et fenêtres.

Le toit en pente qui recouvre actuellement la partie avant droite du bâtiment sera démolie pour laisser place à un toit plat.

Façades latérales et arrière

Sur ces parties, les concepteurs ont prévu un revêtement en acrylique gris clair sur la partie inférieure des façades et de la tôle corruguée de même couleur sur la partie supérieure.

Les portes de garage seront repeintes en gris foncé en rappel à la partie centrale de la façade avant.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 avril 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-04-26

**Dossier # : 1180415002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'un équipement mécanique de type thermopompe sur le toit pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 3 378 758 du cadastre du Québec (80, 53e Avenue)

D'autoriser, suivant les documents soumis en date du 15 août 2017, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative à l'emplacement d'un équipement mécanique pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 3 378 758 du cadastre du Québec (80, 53^e Avenue), ayant pour effet de permettre, à la condition qu'un écran végétal soit installé afin de dissimuler l'appareil mécanique, l'installation d'un tel appareil sur le toit de l'immeuble, et ce, bien que le Règlement prévoit que les appareils de climatisation, chauffe-eau, thermopompes et génératrices sont permis dans les cours arrière et latérales et à une distance minimale de 2,0 mètres de toute limite de propriété.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 16:58**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180415002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'un équipement mécanique de type thermopompe sur le toit pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 3 378 758 du cadastre du Québec (80, 53e Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

Les propriétaires du bâtiment résidentiel situé au 80, 53e Avenue ont présenté une demande de dérogation mineure pour permettre l'installation de l'équipement mécanique de type thermopompe sur le toit du bâtiment en question.

Étant donné la configuration du site et la forme du bâtiment, l'emplacement de l'équipement mécanique de type thermopompe autorisé par l'article 4.37 du Règlement de zonage 2710 de l'arrondissement de Lachine ne peut être respecté.

La Direction du développement du territoire et des services administratifs a donc étudié la demande en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10-19003).

La requête est admissible en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La propriété visée est un bâtiment mitoyen, de configuration atypique et d'occupation résidentielle unifamiliale.

L'acquisition de ce bâtiment par les requérants s'est faite en 2001. Ayant subi plusieurs transformations, les dernières rénovations majeures remontent à 2004, date à laquelle une demande de permis a été déposée à l'arrondissement pour autoriser les travaux de transformation et d'agrandissement de cette propriété. Les travaux de transformation incluaient, entre autres, l'ajout d'un étage, la construction d'un garage détaché. En 2005, un thermorégulateur a été installé sur le toit de la partie du bâtiment situé du côté nord-est et comprenant un seul étage. En 2015, il a été remplacé par un nouvel appareil plus performant et respectant les normes environnementales.

Toutefois, bien que la distance de 2 mètres minimale exigée par le Règlement de zonage soit respectée, l'emplacement sur le toit d'un bâtiment contrevient à l'article 4.37 du Règlement de zonage 2710 de l'arrondissement de Lachine qui stipule que «Les

thermopompes, chauffe-eau et appareils de climatisation doivent être implantés dans les cours arrière ou latérales et à une distance minimale de 2,0 mètres de toute limite de propriété.».

Une analyse du projet démontre que ce dernier déroge à l'article 4.37 du Règlement de zonage 2710 de l'arrondissement de Lachine

JUSTIFICATION

En tenant compte des critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure énoncés par le Règlement portant sur les dérogations mineures numéro RCA10-19003, la DDTSA ne s'oppose pas à cette demande pour les raisons suivantes :

- l'intervention ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;
- l'élément présenté est sujet à une dérogation, tel que prévu dans le règlement numéro RCA10-19003 sur les dérogations mineures;
- le fait d'accorder la dérogation mineure n'a pas pour effet de mettre en danger la sécurité, la santé ou le bien-être des personnes;
- la dérogation ne paraît pas avoir pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins, puisqu'il s'agit d'un appareil performant et respectant les normes environnementales.
- l'application de la réglementation semble causer préjudice au requérant;
- les travaux doivent avoir fait l'objet, selon le cas, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation;
- les travaux ont été exécutés de bonne foi et un certificat d'autorisation sera émis suite à l'adoption de la résolution approuvant la présente demande de dérogation mineure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-29



Dossier # : 1187204004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Travaux d'assainissement du boisé par l'abattage des arbres morts et des plantations malades (agrile du frêne) afin de limiter les risques de propagation, et en permettant une régénération naturelle, sans intervention humaine, sur le lot vacant 1 705 104 du cadastre du Québec (intersection de la 46e Avenue et de la rue Hormidas-Deslauriers)

D'autoriser, suivant les documents soumis en date du 19 mars 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative à des travaux d'assainissement du boisé par l'abattage des arbres morts et des plantations malades (agrile du frêne) afin de limiter les risques de propagation, et en permettant une régénération naturelle, sans intervention humaine, sur le lot vacant 1 705 104 du cadastre du Québec (intersection de la 46^e Avenue et de la rue Hormidas-Deslauriers), ayant pour effet :

- De se soustraire à l'application du troisième alinéa de l'article 4.2.8.1 du Règlement de zonage numéro 2710, et ce, bien que le Règlement prévoie le remplacement de tout arbre abattu en raison du risque qu'il propage une maladie ou une espèce exotique envahissante;

et ce, aux conditions suivantes :

- que cette opération d'abattage ne soit pas réalisée dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment principal, de l'agrandissement du bâtiment principal existant ou de l'aménagement ou de l'agrandissement d'une aire de stationnement;
- qu'une dizaine d'arbres à grand déploiement matures soient plantés dans les endroits vacants du boisé et que cette plantation se fasse dans les règles de l'art, le tout selon la recommandation de l'horticultrice de l'arrondissement.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-02 09:32

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187204004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Travaux d'assainissement du boisé par l'abattage des arbres morts et des plantations malades (agrile du frêne) afin de limiter les risques de propagation, et en permettant une régénération naturelle, sans intervention humaine, sur le lot vacant 1 705 104 du cadastre du Québec (intersection de la 46e Avenue et de la rue Hormidas-Deslauriers)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :

- De se soustraire à l'application du troisième alinéa de l'article 4.2.8.1 du règlement de zonage numéro 2710, et ce, bien que le Règlement prévoit le remplacement de tout arbre abattu en raison du risque qu'il propage une maladie ou une espèce exotique envahissante;

Aux conditions suivantes :

- que cette opération d'abattage ne soit pas réalisée dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment principal, de l'agrandissement d'un bâtiment principal existant ou de l'aménagement ou de l'agrandissement d'une aire de stationnement;
- qu'une dizaine d'arbres à grand déploiement lorsque matures soient plantés dans les endroits vacants du boisé et que cette plantation se fasse dans les règles de l'art, le tout selon la recommandation de l'horticultrice de l'arrondissement.

pour des travaux d'assainissement du boisé par l'abattage des arbres morts et des plantations malades (agrile du frêne) afin de limiter les risques de propagation, et en permettant une régénération naturelle, sans intervention humaine sur le lot vacant 1 705 104 du cadastre du Québec appartenant à la compagnie Coca-Cola (intersection de la 46e Avenue et de la rue Hormidas-Deslauriers).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la demande de la Ville de Montréal, la compagnie Coca-Cola a été contrainte, suite à la réception d'un avis d'infraction identifiant des frênes infestés, de se conformer au Règlement 15-040 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal et ce, d'ici le 31 mars 2018. Face à l'urgence de la situation, la Division des permis et inspections de Lachine a délivré le 19 mars dernier un certificat d'autorisation pour l'abattage de 35 frênes infestés et de 6 ormes morts et dans un état de dépérissement irréversible, le tout conformément à la recommandation du Service de la voirie, parcs et horticulture de l'arrondissement. Parallèlement à cette démarche, la DDTSA a également exigé de la compagnie Coca-Cola de déposer une demande de dérogation mineure afin de se conformer à la réglementation municipale. C'est la firme privée «Botanica/Strathmore Arboriculture» qui a été mandatée par la requérante pour réaliser l'inventaire des arbres situés dans le boisé (lot vacant numéro 1 705 104) et le long de la 46^e Avenue. Cette étude a permis de répertorier l'ensemble des frênes et des ormes sur le terrain ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 10 centimètres mesuré à 1,3 mètre du sol (diamètre à hauteur de poitrine [DHP]). Les résultats sont les suivants :

- trente-cinq (35) frênes sont sévèrement infestés et devront être abattus;
- six (6) ormes sont morts et dangereux.

La présence du bois et des friches naturelles sur le terrain vacant concerné a permis leur identification au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, à la carte «14-Milieus naturels» comme bois et friche naturelle. Par contre, la composition de ces derniers n'a pas été suffisante pour les inclure à la carte «15-Milieus d'intérêt écologique» ce qui implique que ce boisé n'est pas compris dans un écoterritoire. Le plan d'urbanisme prévoit dans ce contexte qu'un projet de construction ou d'agrandissement doit être réalisé de manière à maximiser la conservation des arbres présentant un grand intérêt sur le plan écologique ou esthétique. À cet effet, le requérant a confirmé dans sa lettre descriptive de demande de dérogation mineure à la DDTSA que l'opération d'abattage d'arbres sur leur propriété n'était aucunement en lien avec des travaux d'agrandissement ou de construction de leur part ou de la part du nouvel acquéreur du terrain qui feraient en sorte d'entraîner la destruction du boisé dans les prochaines années. Leur volonté est d'éliminer l'ensemble des arbres infestés par l'agrile du frêne, morts ou dans un état de dépérissement irréversible afin de maximiser les chances de survie de l'habitat naturel du boisé.

L'analyse de la demande de permis a mis en exergue la non-conformité au niveau du nombre total d'arbres à replanter sur le terrain. Celui-ci ne rejoignant pas les exigences de la réglementation en vigueur, la requérante demande une dérogation mineure afin de pouvoir se conformer à la réglementation en vigueur. De plus, celle-ci nous a précisé que les travaux d'abattage effectués dans le boisé n'étaient pas en lien avec des travaux de construction ou d'agrandissement.

Dans le présent cas, le nombre d'arbres à replanter sur le site par la compagnie Coca-Cola est inférieur à celui fixé par le règlement sur le zonage, soit la totalité du nombre d'arbres abattus. Or, la présente demande de dérogation mineure permettra à la requérante de replanter moins d'arbres que le nombre d'arbres abattus dans le boisé; celle-ci s'étant engagée auprès de la DDTSA à replanter le plus grand nombre possible d'arbres sur le terrain, soit environ une dizaine d'arbres, excluant évidemment les frênes et les essences d'arbres défendus à l'article 4.2.7 du Règlement de zonage. L'horticultrice de l'arrondissement a recommandé ce qui suit :

- la plantation d'une dizaine d'arbres à grand déploiement lorsque matures se fasse dans les règles de l'art;
- en tenant compte de la distance de plantation recommandé en fonction de chaque espèce d'arbre dans les endroits vacants du boisé, soit dans le périmètre des secteurs

1 à 4 puisqu'aucune plantation n'est nécessaire à l'intérieur même du boisé car à cet endroit, *selon l'horticultrice de l'arrondissement, la revégétalisation se fera naturellement, de par elle-même, étant donné la grande quantité d'arbres déjà naturellement implantés à cet emplacement. Ces derniers produiront par eux-mêmes des rejets de souches ainsi que des semences qui remplacera les arbres abattus ;*
- de se baser sur le fait que la réglementation stipule que les arbres doivent être conservés en bonne condition et remplacés au besoin s'ils meurent, afin de ne pas nuire à la régénération du boisé de façon naturelle.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 avril 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-05-01



Dossier # : 1186470019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment bifamilial sur le lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec (5040, boulevard Saint-Joseph)

D'autoriser, suivant les documents soumis en date du 5 mars 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative à la construction d'un bâtiment résidentiel bifamilial situé sur le lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec (5040, boulevard Saint-Joseph), ayant pour effet de permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment à plus de 5 degrés par rapport à la ligne de rue, et ce, bien que le Règlement prévoit que tout nouveau bâtiment principal doit s'implanter de façon à ce que sa façade principale soit parallèle à la rue et forme un angle maximal de 5 degrés avec celle-ci.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-27 19:04

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment bifamilial sur le lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec (5040, boulevard Saint-Joseph)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :
- l'implantation de la façade avant formant un angle de plus de 5° avec la ligne de rue

pour un (1) bâtiment résidentiel, situé sur le lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La petite maison blanche, longtemps nichée en fond de cour, a récemment fait l'objet d'une demande de démolition complète après plusieurs années de tentatives d'acquisition avortées.

Le bâtiment datant du 18^e siècle laissera donc place à une habitation bifamiliale constituée, sur sa partie avant, par un volume reprenant les caractéristiques de la maison traditionnelle québécoise, prolongée par un second volume offrant l'aspect d'un ajout dans la cour arrière.

La nouvelle construction vient, par ailleurs, s'implanter sur une partie courbe du boulevard Saint-Joseph, ce qui ne permet pas de rejoindre la norme du Règlement sur le Zonage exigeant que tout nouveau bâtiment doive s'implanter à 5 degrés ou moins par rapport à la ligne de rue.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-26



Dossier # : 1186470020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - frais de parc de 41 157 \$ - lot 1 704 624 du cadastre du Québec situé au 5040, boulevard Saint-Joseph

D'accepter la somme de 41 157 \$ à des fins de frais de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec situé au 5040, boulevard Saint-Joseph doit transmettre à la Ville en satisfaction des articles 2 et 3 du Règlement numéro 07-012 relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, équivalant à 10 % de la valeur du lot;
D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-27 19:05

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - frais de parc de 41 157 \$ - lot 1 704 624 du cadastre du Québec situé au 5040, boulevard Saint-Joseph

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'approbation du projet de démolition du bâtiment unifamilial existant, un projet de remplacement a été proposé par les nouveaux acquéreurs du terrain. Il s'agit d'un bâtiment bifamilial de deux (2) étages.

Le terrain devant être redéveloppé, le projet est soumis à une contribution pour fins de parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Étant donné que le projet implique la démolition du bâtiment existant sis au 5040, boulevard Saint-Joseph et la reconstruction d'un nouveau bâtiment sur le lot numéro 1 704 624, des frais de parc sont exigibles pour ledit lot avant l'émission d'un permis de construction conformément aux articles 2 et 3 du Règlement numéro 07-012. De plus, conformément à l'article 3 du Règlement numéro 07-012, le propriétaire doit, au choix du conseil d'arrondissement :

1° céder gratuitement à la Ville un terrain dont la superficie est égale à 10 % de la superficie du site et qui a été identifié, par résolution du conseil d'arrondissement, comme convenant à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux, ou au maintien d'un espace naturel et dont le propriétaire est habilité à faire cette cession;

2° verser à la Ville une somme égale à 10 % de la valeur du site;

3° céder à la Ville un terrain et effectuer le versement d'une somme dont la valeur totale est égale à 10 % de la valeur du site.

Description de l'emplacement :

Matricule : 8833-20-1805-5-000-0000

Adresse : 5040, boulevard Saint-Joseph

Lot actuel : 1 704 624

JUSTIFICATION

La superficie correspondant à 10 % de la superficie totale du terrain, soit 83,19 mètres carrés, en tenant compte de la configuration en profondeur du terrain et de son emplacement entre deux (2) terrain construits, ne permet pas l'aménagement d'un parc. L'absence d'un espace vert adjacent ne permet pas non plus de considérer un agrandissement de celui-ci. La DDTSA recommande ainsi que la contribution pour frais de parc corresponde à une somme égale à 10 % de la valeur du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon la Direction de l'évaluation foncière pour le rôle de 2017, ce lot est évalué à 403 500,00 \$. Pour 2018, il faut ajouter le facteur d'indexation de 2 %, la valeur est donc de 411 570,00 \$

De plus, les frais de parc établis en fonction de l'article 4.2 du Règlement numéro 07-012 sont de 10 % de la valeur du terrain.

En conséquence, conformément aux articles 2 et 3 du Règlement numéro 07-012, des frais au montant de 41 157,00 \$ sont exigibles à titre de frais de parc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-26



Dossier # : 1186470022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade gauche de l'immeuble situé au 1100, 50e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date des 22 mars et 10 avril 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de transformation de la façade gauche de l'immeuble situé au 1100, 50^e Avenue.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-07 12:32

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade gauche de l'immeuble situé au 1100, 50e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation de la façade gauche du bâtiment sis au 1100, 50e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour les besoins de leurs activités, les nouveaux occupants de l'immeuble à l'étude ont déposé une demande d'autorisation d'ouverture de trois (3) nouvelles portes de garage ainsi qu'une (1) porte d'accès sur la façade latérale.

Afin de les agencer aux portes des quais de chargement, les requérants ont opté pour de l'acier brun commercial.

L'aménagement d'une rampe en béton est également prévu afin de faciliter l'accès au bâtiment.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 avril 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-05-07



Dossier # : 1183547004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique

D'offrir à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, le prêt de services à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver l'entente à cet effet entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Ville de Montréal - arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

D'autoriser le directeur d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement, à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-03 16:44

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique

CONTENU

CONTEXTE

La nécessité d'avoir accès à une ressource spécialisée dans le domaine du développement économique afin de promouvoir le dynamisme économique d'un arrondissement et de faciliter l'implantation de commerces sur le territoire est reconnue de tous. Cependant, compte tenu du partage des compétences entre les services centraux et les arrondissements dans ce domaine, plusieurs arrondissements ne disposent pas et ne peuvent justifier l'embauche d'une ressource à temps plein pour ce type d'activité et le service aux entreprises citoyennes et leur développement s'en trouvent affectés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 190180 - Offrir pour une durée d'un an à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique, approuver le projet d'entente à cet effet et en autoriser la signature;

CA16 190184 - Offrir pour une durée d'un an à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique, approuver le projet d'entente à cet effet et en autoriser la signature.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine souhaite renouveler l'entente offrant l'équivalent de 0.5 a.p. des services de son Commissaire au développement économique (emploi 305110) à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ces services incluraient les activités normalement prévues à la description d'emploi de cet emploi, dont notamment la recommandation et la participation à la détermination de priorités, la préparation d'un plan de développement économique de l'arrondissement sur la base des objectifs de l'arrondissement, la participation aux activités et aux comités des associations ou groupements socio-économiques et assurer le soutien, l'accueil et l'intégration de nouvelles entreprises et le maintien et le développement des entreprises existantes dans l'arrondissement.

La répartition du temps de travail et des congés se fera par entente entre les directions des deux arrondissements.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine dispose d'une ressource spécialisée en développement économique mais a également de la difficulté de justifier le maintien d'un poste à temps complet pour ses besoins locaux. Le prêt à mi-temps de notre ressource à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pourra permettre aux deux arrondissements d'avoir accès aux connaissances et à l'expertise du domaine et ainsi maintenir un poste à temps complet à la ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les services à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro seront facturés sur la base des coûts réels de 0.5 a.p., incluant notamment le salaire, les bénéfices marginaux, les frais de déplacements, outils de travail et autres dépenses connexes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre de développer et de conserver l'expertise au sein de l'administration municipale;
Rationaliser les coûts d'opération;
Donner aux arrondissements les moyens nécessaires afin de répondre aux requêtes des entreprises citoyennes ;
Contribuer à l'offre d'un environnement urbain de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-02

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint



Dossier # : 1187914001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-03 16:40

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187914001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procède à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du Conseil d'arrondissement, afin de les informer des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La liste en pièce jointe informe le Conseil d'arrondissement des mouvements de personnel de l'arrondissement, du 24 mars au 30 avril 2018, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Makhissa YATTARA
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2018-05-03